

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 11 FEVRIER 2016**

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2016
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul	X			
MASCLET Johanne		X Procuration à Didier Carrez		
CARREZ Didier	X			
FAIVRE Caroline		X Procuration à Christophe DUMONT		
ALLARD Patrick	X			
TAILLEZ Isabelle		X Procuration à Jean-Paul HOURNON		
DESMENEZ Jean-Claude	X			
DELATTRE Marie Josée		X Procuration à Jean-Claude DESMENEZ		
DELVAL Freddy	X			
WIDIEZ Dimitri	X			
DAMBRIN Pascal	X			
JOUVENEZ Jean-Luc	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
JARUGA Henri	X			
LESPAGNOL Fatima	X			
WIDIEZ Lise	X			
SALPETRA Elise	X			
DORNE Sylvie	X			
BEDENIK Claudine	X			
BERLINET Jean-Pierre	X			
GEMZA Joselyne		X Procuration à Christiane DUMONT		
SANTERRE Françoise	X			
DUMONT Christiane	X			
BRIDOUX Josyane	X			
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
LEGRAND Véronique	X			
WOSINSKI Bruno		X Procuration à Lucie DEBLANGY		
POP Cerasela	X			
GUERIN Victor	X			
DEBLANGY Lucie	X			
CAMPISANO Vincent			X	
POULAIN Daniel	X			

M. le MAIRE : Mes chers collègues, mesdames et messieurs, bonsoir à tous et à toutes, je vous propose d'ouvrir les travaux de la séance du Conseil municipal du 11 février 2016, qui est le premier Conseil municipale de l'année. Et qui aura notamment donc à travailler sur la question du budget de l'année et ce dans le délai légal de deux mois qui suit le débat d'orientation budgétaire que nous avons tenu ici même le 15 décembre 2015. Alors comme vous le constatez, l'ordre du jour est à nouveau chargé avec 26 délibérations qui vous sont proposées et avec un livret de conseil de 180 pages, et ce, sans les annexes. Donc, je vous remercie pour votre présence à la fois les habitants qui nous font l'honneur de suivre nos travaux, les représentants de la presse, les élus et les techniciens de la collectivité qui assistent aux débats et qui seront disponibles en cas de besoin. Comme à chaque fois, les comptes rendus des quatre commissions qui se sont réunies les 4 et 5 février, pour notamment examiner l'ordre du jour qui vous est proposé ce soir, ont été joints au dossier de conseil et, sur table, afin de respecter le principe d'information des conseillers municipaux. Dans une sous chemise différente on vous avait joint le compte-rendu sommaire de la séance du conseil en date du 15 décembre qui a été affiché sous huitaine en mairie ainsi que le procès-verbal de cette séance. Ont été joints par ailleurs au dossier de conseil en lui même, la note de synthèse du budget primitif 2016, le budget primitif 2016, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public assainissement et réseaux hydrauliques de surface pour l'année 2014 par la CAD et le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable cette fois toujours pour l'exercice 2014 et toujours au titre de la CAD. Ont été déposés sur table, le compte-rendu du groupe de travail sur les dénominations des voies et bâtiments publics, un projet de délibération modifiée relatif à la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires (la DETR) sur un projet de rénovation d'éclairage des complexes sportifs sinois et qui a été complété depuis la réunion de la commission compétente comme nous l'avions indiqué par la réception de devis complémentaires. Un tableau des propositions des subventions aux associations sportives et non sportives qui a été actualisé suite aux remarques de la commission compétente et un nouvel état des décisions directes puisque le précédent état qui a été joint au dossier de Conseil municipal reprenait toutes les décisions directes survenus depuis la date du dernier conseil municipal à savoir le 15 décembre 2015 sauf que le précédent état des décisions directes avait été arrêté à la date d'envoi du dossier à savoir le 9 décembre 2015. Donc entre le 9 décembre 2015 et le 15 décembre 2015, il y a eu deux décisions directes qui ont été prises et il convient donc d'en informer le Conseil municipal. Ces précisions étant faites, je vous propose d'ouvrir les travaux de la présente réunion, en débutant comme de coutume par l'appel nominal des conseillers municipaux, ce qui nous permettra de vérifier que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut valablement délibérer. Avant cela, simplement, je souhaite vous inviter à observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Philippe RÉANT qui fut adjoint aux finances de Christian ENTEM de 2008 à 2014 et qui a disparu ces dernières semaines après un long combat contre la maladie.

1 minute de silence.

Je vous remercie.

Donc je vous propose, comme il est de tradition, de désigner un secrétaire de séance et je vous propose, là aussi comme le veut la tradition, le benjamin de séance en l'occurrence, Elise SALPETRA et de nous exonérer -mais je sais que vous en êtes d'accord- du vote à bulletin secret pour cette désignation. Tout le monde est d'accord ? Donc la parole est à Elise SALPETRA pour l'appel nominal.

Mme. SALPETRA : Appel nominal...

M. le MAIRE : Merci beaucoup. Effectivement je ne l'ai pas signalé tout à l'heure, mais je n'avais pas pris garde lors du choix de la date que nous étions en vacances scolaires et je venais juste de regarder le délai de deux mois après le débat d'orientation budgétaire. Donc Vincent CAMPISANO est à Venise, quelques élus sont en vacances, Madame MASCLLET est souffrante et Madame DELATTRE a eu une petite opération et elle est contrainte de rester chez elle.

Donc avant d'aborder l'ordre du jour je souhaite comme d'habitude effectuer un traditionnel rappel des principaux événements survenus depuis notre dernière réunion du 15 décembre. Donc, à commencer par le 16 décembre avec une réunion de travail avec la directrice de pôle emploi et souligner les excellents chiffres, enfin les excellents, l'excellente tendance des chiffres de l'emploi car les chiffres ne sont pas bons mais en tout cas la tendance sur Sin-le-Noble est à l'image du Douaisis. Donc on peut s'en réjouir, et le même jour peut être que cela a un lien de cause à effet l'inauguration des nouveaux locaux de la mission locale dans le cadre de la garantie jeune puisque la mission locale s'est installée/ a ouvert une deuxième antenne pour la garantie jeune dans les locaux que la ville lui loue rue de Douai dans les locaux de l'ancien Cybercentre. En cette période de fin d'année, de nombreux spectacles de Noël offerts par la municipalité : le spectacle de Noël offert par la ville aux enfants des écoles le 18 décembre, le 19 décembre le village de Noël par le centre social, le 22 décembre, le Noël du CCAS et le 24 décembre, le Noël solidaire, une très belle soirée, organisée grâce à des financements obtenus auprès de la fondation de France.

Le 29 décembre une réunion qui intéresse la séance de ce soir au niveau du budget, réunion avec la direction eau potable assainissement de la CAD pour travailler sur le plan voirie 2016 et, pour voir ensemble les rues que nous pouvons cibler et qui les intéressaient en termes de travaux de réseau. Le 4 janvier, une rencontre importante avec la direction de La Poste avec le Député CANDELIER, où la proposition qui a été faite était de maintenir la fermeture du bureau de poste des Epis mais par contre d'ouvrir un « point relais » puisque nous refusons l'agence postale communale, d'ouvrir ce « point relais » dans un commerce, soit un pressing, soit une station totale, sachant que le prétexte qui était donné était le refus du CHSCT de ré-ouvrir le bureau. Donc j'ai souhaité rencontrer les représentants du CHSCT pour échanger avec eux, des raisons qui motivaient leur choix. La Poste n'a pas souhaité être présente mais vous verrez que nous les avons rencontrés ultérieurement.

Ce même jour à l'issue de la réunion avec la Poste, nous sommes allés au Vivier pour rencontrer les Amis du Vivier pour la problématique du Plan d'eau, considéré par la DDTM comme désormais une eau libre, qui implique que tous les pêcheurs doivent être titulaires de la carte de pêche fédérale, ce qui donne un prix prohibitif pour certains, pour accéder à la pêche au Vivier pour une centaine d'euros. Et c'est également, il y a quelques photos qui passent, alors ce ne sont pas les bonnes photos puisqu'il est aléatoire le PowerPoint, mais en tout cas, c'était le début des travaux d'élagage notamment ceux de la rue de la porte de Fer.

Le 8 janvier, nous avons organisé une rencontre avec les deux conseillers départementaux du canton, Monsieur DELANNOY et Madame BRIDOUX pour un point sur les dossiers de Sin-le-Noble et sur la relation que le chef-lieu de canton pouvait avoir avec les deux représentants au Conseil départemental. Le 9 janvier, un thé dansant du CCAS qui a connu un très beau succès, avec une augmentation de fréquentation très conséquente de plus de 50% par rapport à l'exercice de l'année dernière.

Le 10 janvier, je le signale, une très belle conférence d'une nouvelle association « Culture et cohésion », un débat organisé à Sin-le-Noble entre un Imam de Raismes, et le Père Sébastien, l'abbé de Roost-Warendin, une initiative très intéressante et surtout des débats de grande qualité.

Le 12 janvier -la période des vœux- les vœux au personnel avec une belle présence des personnels et de beaux échanges. Le 16 janvier, les vœux à la population, avec une belle présence de la population et des élus du territoire. Et, lors de ces deux cérémonies de vœux, un cocktail préparé par le centre social, de grande qualité, et surtout, peu onéreux pour les finances communales. Et derrière, avec une dynamique sociale qui était intéressante.

Le 17 janvier, s'ouvrait la période des assemblées générales, nous avons déjà eu l'AG des Robins des Bois en tout début de mois, et là c'était l'AG du Deudeuch Club.

Le 20 janvier, une rencontre avec la fondation Caisse d'épargne, pour un point sur le projet de la reconstruction de l'EHPAD, qui avance et les premiers coups de pioche ou de pelleuse devraient se donner d'ici quelques semaines. Et nous aurons donc un EHPAD flambant neuf, d'ici 18 mois. Le 22 janvier, les vœux de l'Union Gaulliste.

Le 23 janvier, une cérémonie bien sympathique, celle du départ en retraite du lieutenant DELOFFRE, l'occasion d'aller saluer les pompiers de Sin-le-Noble et le lieutenant DELOFFRE qui est quelqu'un d'historique pour les pompiers de Sin-le-Noble, puisqu'il a créé la caserne il y a de ça une trentaine d'années. Le 25 janvier, suite à la rencontre avec la direction de la Poste du 4 juillet, j'ai rencontré les syndicats SUD, CGT, FO de la Poste, toujours avec le député CANDELIER. Et donc conformément à nos

sentiments de mauvaise volonté voire de mauvaise foi de la Poste, effectivement les syndicats nous ont confirmé exactement la même chose. Et donc, c'est intéressant, et on comprend bien pourquoi la direction de la Poste ne voulait pas être autour de la table, puisqu'elle aurait été sans doute un peu embêtée, que ce qu'ils nous disaient à nous n'était pas forcément ce qu'ils disaient aux syndicats et inversement, et de voir surtout que les syndicats et les élus du territoire sont sur la même longueur d'onde et leurs positions est très claire avec une volonté de la Poste de se déparer de ses bureaux qui ne sont pas rentables selon eux, et notamment puisqu'ils ont une obligation dans ces zones d'avoir deux agents normalement, ils n'en mettent qu'un donc ils fragilisent le bureau et une fois que le bureau est fragilisé ils veulent le fermer. Or s'ils mettaient deux agents... Donc la position du CHSCT était bien celle que je pensais c'est-à-dire une volonté de maintenir l'ouverture du bureau de Poste sur l'ensemble du territoire de toute façon, que ce soit dans les petits villages ruraux ou dans les zones urbaines que l'on peut qualifier de sensibles. Mais pour cela ils réclament des conditions de sécurité, quand on leur propose que d'ouvrir [un bureau] sans faire d'investissements de sécurité, eux, ils sont là pour protéger leurs collègues. Donc ils votent contre mais ils ne votent pas pour la fermeture du bureau de Poste. Donc on s'est rencontré, le combat continue. Je pense que dans les semaines qui viennent après les périodes de vacances, il faudra sans doute se remobiliser. Je rencontre le Sous-Préfet sur un point sur les dossiers de Sin-le-Noble, dans les jours qui viennent. J'ai souhaité que soit mise à l'ordre du jour cette question, mais sans doute faudra-t-il que nous continuions car les syndicats nous ont dit qu'en général ce qui les embête c'est la mobilisation, quand ça fait un peu de bruit, quand ça bouge et qu'en général ils tombent parfois sur des Maires à qui on annonce la fermeture et quelques jours après on annonce une agence postale communale et du coup on est très content de prendre une agence postale communale dans la commune. Donc là, La Poste est un peu embêtée de notre position, mais sachant que clairement il n'y a aucune volonté de ré-ouvrir le bureau de Poste, et qu'ils parlent clairement de client, de rentabilité. Donc je pense qu'il faudra que tous les élus du territoire, à commencer par l'ensemble des élus du Conseil municipal, nous nous mobilisions lors d'une manifestation et en associant la population et on y réfléchira lors d'une commission. J'en ai parlé lors de la dernière réunion avec les syndicats, peut-être que nous irons jusqu'au bras de fer en disant que nous arrêtons la rénovation urbaine puisque ça sert à rien que l'Etat investisse des dizaines de millions d'euros, que la ville investisse aussi des millions d'euros avec les conséquences que cela peut ou a pu avoir sur ses finances comme c'était souligné par la Chambre régionale des Comptes. Donc il y a un vrai investissement de la commune sur la rénovation urbaine à destination de ce quartier.

Il y a de beaux discours à Paris qui nous disent qu'il faut aider les quartiers sensibles, il ne faut pas les désertier, il faut maintenir le service public. Et sur le terrain ça ne marche pas.

On ne peut pas à la fois nous demander de nous investir, ce que la ville fait, elle s'investit financièrement, elle s'investit en termes d'opérationnalité sur ce quartier, et derrière, quelques personnes dans un bureau à Lille ou à Paris, pour des ratios de rentabilité, décident de rayer ça d'un trait de crayon. Donc s'il faut que l'on fasse du bruit, on en fera et, je pense que vous serez d'accord pour qu'on le fasse ensemble ce bruit. Je reviendrai vers vous lorsque l'on aura choisi une date, des modalités et on pourra en discuter et, l'ensemble du Conseil municipal dans toutes ses sensibilités sera associé bien évidemment, ainsi que l'ensemble des élus du territoire dans toutes leurs sensibilités et dans tous leurs mandats électifs que ce soit des députés, des conseillers régionaux, des conseillers départementaux. Donc, nous réfléchirons à une action pour faire un peu de bruit.

Le 27 janvier ici même, la signature d'une convention avec le Cirque Educatif, qui a commencé depuis quelques jours. Je vous invite [à y aller], j'ai eu la chance de voir le spectacle, qui est un très beau spectacle et c'est un peu difficile pour le Cirque Educatif, d'une part parce que lui aussi a des baisses de dotation parce que certains dans des bureaux se disent c'est du cirque, on gratte quelques milliers d'euros, donc c'est assez difficile pour eux et surtout avec l'état d'urgence, les scolaires c'est un peu compliqué pour organiser des sorties scolaires. Donc n'hésitez pas à parler autour de vous de ce très bel outil d'éducation populaire.

Le 28 janvier, un moment aussi agréable, la remise de deux ceintures noires au Karaté club sinois et c'était les deux premières du club. Ce sont des jeunes athlètes, je pense qu'ils ont 13/14 ans, un moment bien sympathique. J'ai participé à cette cérémonie.

Le 30 janvier, l'assemblée générale des Hauts de Sin, le lendemain l'assemblée générale des Gare au fou du Puits, l'occasion de souligner que nous avons la chance d'avoir un très beau tissu associatif et notamment de belles associations de quartier, puisque pour Gare au fou du Puits, ils ont rempli la salle des fêtes une après-midi pour leur AG et leur cérémonie de Vœux. On peut se féliciter de ce beau dynamisme associatif.

Le 3 février, une réunion de travail avec le SMTD sur les quais provisoires qui doivent rester provisoires ! Et, donc ça va avancer de ce côté-là, des propositions sont faites. Et nous aurons l'occasion d'en parler dans les commissions compétentes ici même. Et l'après-midi, Commission sur la dénomination des voies et bâtiments, et dont nous aurons tout à l'heure à délibérer.

Le 4 février les commissions 4 et 3 se sont réunies, et le conseil d'administration du CCAS a examiné le rapport d'orientation budgétaire. Le 5 février, les commissions 1 et 2.

Le 6 février, l'AG de La Solidarité du Poilu. Le lendemain l'AG des Amis du Vivier où nous sommes revenus sur cette problématique qui les concerne au premier chef. Et j'ai pu mesurer là aussi -puisque'ils étaient réunis en AG- toute l'inquiétude des pêcheurs, et certains qui disaient qu'il était impossible pour eux de payer, une carte fédérale. Le 9 février, enfin, le séminaire des groupes minoritaires que j'avais souhaité organiser, une réunion de travail avec les élus des sensibilités minoritaires donc nous avons travaillé ensemble de 14h00 à 18h00. Donc je remercie Jean-Pierre STOBIECKI, Josiane BRIDOUX et Victor GUERIN qui ont accepté notre invitation, et qui ont participé à ce séminaire. Au cours de celui-ci nous avons présenté les grands dossiers en cours sur l'ANRU, le PLU, la salle Carnot, la réhabilitation de Matisse en centre social et le projet éducatif du centre social. Je tiens à souligner la grande qualité des échanges et des discussions. Tant est si bien que nous avons allègrement dépassé l'horaire qui était prévu et que nous n'avons pas pu examiner tout l'ordre du jour qui était inscrit. En tout cas moi je remarque un excellent état d'esprit de l'ensemble des participants et ce, dans une ambiance courtoise, respectueuse et nous avons donc convenu [de la tenue] d'un second séminaire à l'automne sur les grands projets, qui permettra cette fois-ci de travailler également en amont sur le budget 2017, sur les orientations budgétaires, de les partager en amont avec l'ensemble du Conseil municipal et de voir si on peut intégrer dans le budget des remarques ou des idées auxquelles nous n'aurions pas pensé de notre côté. Alors nous avons également convenu de la possibilité d'organiser des réunions de commission sous forme plénière puisque c'est vrai qu'il y a parfois des sujets qui sont transversaux. Je pensais au PLU. Il y a différentes thématiques où effectivement, ce serait à la fois un peu technique, un peu financier, mais ça concerne les associations, ça concerne le social... Donc il a été décidé que lorsque ce serait utile ou lorsque quelqu'un le souhaiterait, on pourrait organiser une plénière des commissions ou au moins réunir deux commissions, trois commissions pour travailler en transversalité et ne pas saucissonner en fonction des thématiques, les projets. Nous avons également prévu d'enrichir le travail des commissions de réflexion sur des thématiques pour des Conseils municipaux, alors c'est déjà le cas pour les commissions 1, 3 et 4. On en avait déjà parlé, c'est un peu moins vrai, un peu beaucoup moins vrai pour la commission 2 qui a quelques difficultés, qui fonctionne moins bien que les trois autres commissions. Jean-Pierre STOBIECKI témoignait que la commission 4 effectivement, il y avait plein de thématiques qui étaient débattues, Véronique LEGRAND pourra dire que la commission 3 c'est pareil. Et moi je pourrais dire que la commission 1 c'est pareil, et qu'en général on dépasse allègrement les 2 heures de travail à chaque commission. Et, qu'on élargit des débats à des sujets divers qui ne sont pas ceux de l'examen des délibérations. Voilà donc un grand merci aux élus qui étaient présents pour ce moment qui a été un moment que j'ai personnellement trouvé agréable, d'un débat serein, intéressant et qui prouve qu'au-delà des sensibilités différentes, il est possible de travailler ensemble au service des sinois. Alors il n'est évidemment pas question d'être d'accord sur tout mais on peut en débattre sereinement et c'est d'ailleurs le cas dans le groupe majoritaire, on n'est pas toujours d'accord sur tout... On a eu mardi soir un long débat sur l'opportunité de donner un terrain à une association d'air soft qui a divisé, déchiré le groupe en deux ou trois. Mais voilà donc, nous même nous ne sommes pas d'accord sur tout! Mais on peut échanger et discuter, on peut discuter et essayer d'arriver parfois à un compromis ou au moins se nourrir de nos différences plutôt que de se les envoyer à la figure et de se diviser. Voilà, donc et puis surtout aussi un grand merci aux élus de Sin-le-Noble ensemble et autrement qui ont adhéré à cette démarche et qui n'a, lorsque je l'ai proposé au bureau municipal, soulevé

pour le coup aucun débat et tout le monde était d'accord que c'était bien que l'on puisse se trouver des temps de travail avec l'ensemble du Conseil municipal avec les sensibilités différentes donc un merci également à la majorité qui me suit sur ce projet.

Donc je vous propose maintenant de passer à l'ordre du jour. Et d'adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2015. Y a-t-il des questions ? Des remarques sur la rédaction de ce Conseil municipal ? Non donc comme il n'y en a pas je vous propose de l'adopter. Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ? Des personnes qui s'opposent ? Donc le procès verbal est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire : Jean-Pierre ?

M. STOBIECKI : Si vous le permettez Monsieur le Maire, j'ai une petite déclaration avant l'ouverture des travaux.

Bonsoir à tous et à toutes,

Je me suis longtemps interrogé sur la manière de vous interpeler Monsieur le Maire ou Christophe, mais comme dans la vie courante on se tutoie régulièrement, je resterai sur le tutoiement et Christophe et non Monsieur le Maire, pas la peine de donner trop de solennité à cette intervention. Avant de rentrer dans le vif du sujet et éviter toute interprétation tendancieuse, une précision, je ne me positionne pas pour remplacer Christian ENTEM, idem pour ma collègue, Véronique LEGRAND, ma carrière est plutôt derrière moi que devant moi, ni vous remplacer, les démocrates convaincus que nous sommes ne remettons pas en cause le verdict des urnes de 2014. Nous sommes bien ici pour représenter la population sinoise et non faire de la politique politicienne. Dans mes propos, Christophe, ne voit pas une déclaration de guerre ni l'ouverture d'une opposition systématique, ni l'ouverture d'une quelconque campagne électorale, juste une mise au point. Au conseil du 15 décembre 2015 je cite tes propos, « *les soit disant démocrates qui n'ont pas fourni d'assesseur aux élections régionales des 6 et 13 décembre* » nous sommes démocrates et je le réaffirme, le 6 décembre j'étais assesseur au bureau 12 de 8h30 à 12h30, de 16h30 à 18h30. Nous avons même échangé quelques mots et tu m'as présenté le nouveau DGS. Véronique LEGRAND a été déléguée de liste aux bureaux 5 et 6. Trois semaines avant les élections, elle avait fait part au service élections de sa disponibilité pour assurer un poste de vice présidence s'il y avait un trou. Pas de réponse. Il est vrai qu'elle aurait dû peut-être se manifester par courrier, logique de la fonction publique. J'en sais quelque chose, j'en viens.

13 décembre, 8h15 je suis au bureau 12, Didier m'interpelle en plaisantant, « *Jean Pierre tu es de service à partir de 10h30* », j'acquiesce. Réponse de Didier « *tous les créneaux sont couverts, tout va bien* ». Néanmoins je participe au dépouillement.

Je trouve que tes propos étaient déplacés parce que quelques jours auparavant je t'avais fait part de mes difficultés pour mobiliser nos militants. Je joue la transparence, nous n'avons rien à cacher. Découragement, effet de la défaite de 2015, de 2014, débat interne, maladie, obligations familiales ... ne nous ont pas permis de fournir des assesseurs. Que l'on décompte, tu affiches à chaque Conseil municipal - et tu viens de le faire-, ta volonté de travailler avec les différentes composantes ou sensibilités différentes. Nous abondons dans ton sens.

Mais est-il nécessaire, après 22 mois de gestion, de revenir constamment sur le rapport de la cour des comptes ?

Un bulletin municipal lui a été consacré, une lecture lors du CM du 18 juin 2014, un rappel dans les conseils municipaux suivants et dans tes diverses prises de parole. Nous assumons les attendus de ce rapport, nous faisons partie de l'équipe précédente, nous n'allons pas fuir nos responsabilités, ni rejeter la faute sur une seule personne. Nous avons essayé de remplir nos mandats honnêtement, sans essai partisan en toute transparence dans l'intérêt des Sinois et des Sinoises.

Juste deux remarques sur ce rapport, le manque de cadre A, encadrement déficient, ça ne date pas d'hier, il faut remonter loin dans le passé, l'ANRU plombe nos finances c'est un fait, les Epis plus de 45 ans d'existence avaient besoin d'un lifting. Le Raquet décalage entre les rentrées fiscales et le poids de la participation financière de la ville, une réalité. La crise, la frilosité des banques retardaient le programme d'accession à la propriété. Mais sans le Raquet, quid du groupe scolaire ?

Y aurait-il eu un centre nautique ? L'installation des papillons blancs ? La création d'une zone d'activités ? Je signale qu'il n'y a pas de zones d'activités dans cette ville depuis mathusalem. La chaufferie aurait-elle été rénovée ? Impact sur les factures ? L'environnement ? Chauffage bois. Un quartier, les Epis, qui sort de son isolement.

Acceptes la contradiction, épargnes-nous les déclarations dithyrambique de ton groupe qui surviennent à la suite d'un CM où il y a eu des divergences de vue, ces déclarations n'apportent rien au débat. Nous savons que tu es soutenu par ton groupe. Elles peuvent semer un doute sur ta volonté de travailler avec les sensibilités différentes. Travailler ensemble dans la transparence, deux fois oui, cela ne veut pas dire être d'accord sur tout, les débats nous enrichissent mutuellement, je crois que nous devons méditer sur cette phrase de Voltaire « *Je ne suis pas d'accord avec vous, mais je me battrais jusque la mort, pour que vous ayez le droit de le dire* ». Pour clôturer ma déclaration, permets-moi d'emprunter ton expression favorite, « *l'incident est clos, tournons la page* ». Laissons de côté les discours électoraux, les rancœurs. J'ai apprécié comme toi le séminaire qui a eu lieu le mardi 9 février : transparence sur les dossiers, liberté de parole, aucune animosité, les débats, la clarté. Nous partageons ta volonté de travailler dans la transparence, en collaboration sur les grands dossiers de la ville, la sécurité, le PLU, le développement économique, l'ANRU, etc... Compte sur nous pour nous investir pleinement à tes côtés sur ces thématiques, bon vent à l'année 2016.

Juste un mot encore pour la presse, l'opposition ne s'est pas faite museler par le Maire. Travailler ensemble ne veut pas dire abandon de nos libertés d'expression. L'opposition ne se tait pas, elle s'exprime dans les différentes commissions. Elle ne polémique pas pour le plaisir de polémiquer. Elle s'exprime publiquement quand elle le juge nécessaire. Les prochaines municipales sont pliées à ma connaissance, nous ne sommes pas en période électorale et nul ne peut préjuger des résultats 4 ans avant l'échéance. Nous estimerons nos accords, et ferons connaître nos désaccords quand cela sera nécessaire. Demain ne sera pas comme hier, les vieux clivages doivent disparaître, être remis en cause. La société change, bouge, mute, se transforme, réseaux sociaux, numériques, passage à l'ère industrielle et sociétés de service, le monde politique doit lui aussi changer. Se mobiliser sur des projets, telle est notre intention. L'affrontement permanent ne résout jamais rien. Merci.

M. le Maire : Est-ce que Madame DELOMEZ a tout noté pour l'Observateur du Douaisis ? C'est bon ? Oui ?

Non mais sincèrement je ne sais pas si je réponde ou pas.

Parce que un, tu l'as dit, on s'entend très bien, deux, c'est un peu en décalage avec le discours qui fut le mien juste avant. C'est en décalage avec le comportement qui fut le mien depuis deux ans. Mais je veux bien prendre deux minutes pour répondre à tout ça. Et après effectivement, comme tu dis, bon vent à l'année 2016, bon vent à la ville de Sin-le-Noble. Alors, il y a plusieurs points dans ta déclaration. Premier point qui est sur des pseudos démocrates, ceux qui parlent de démocratie. Or c'est vrai que nous sommes dans un débat politique où certains sont démocrates, certains sont républicains, certains parlent de nation. Et donc je me souviens à peu près de ce que j'avais dit, que c'est bien de parler de démocratie, de République. Donc tu vois on balaye le spectre très largement entre ceux qui peuvent parfois confisquer la notion de démocratie, ceux qui parle de républicains, c'est une autre famille politique et, ceux qui parlent de nation. Sauf que tout ça, ça s'exprime dans des faits, dans le quotidien, dans le concret et que c'est au cours d'élection. Alors j'en suis désolé si tu l'as pris pour toi et ça ne t'étais pas destiné puisque effectivement je t'avais vu ce jour là. Or, me semble-t-il, ce n'était pas Jean-Pierre STOBIECKI ou Véronique LEGRAND qui présentaient une liste au Conseil régional. Non ? Donc j'en suis désolé si tu l'as pris pour toi mais ça ne t'étais pas destiné. Me semble t-il aux élections régionales, il n'y avait pas la liste, « Sin-le-Noble durable et solidaire » ou « socialiste et démocrate » maintenant. Donc tu étais là, c'est bien, sauf que ceux qui étaient candidats, ceux qui ont présenté une liste n'étaient pas là. Et que moi, j'ai vu des personnes, Monsieur CORBEHEM par exemple qui n'est pas rentré chez lui au Puits du Midi qui a passé sa journée à

tenir un bureau de vote. Donc tu le prends pour toi, j'en suis désolé, donc du coup je me dis et connaissant Jean-Pierre, je ne peux pas faire de mauvais esprit, et donc je ne peux pas me dire qu'il a juste été échaudé par un article de presse qui traitait l'opposition bien silencieuse ou l'opposition se tait. Donc voilà, et j'avais vu des personnes des sensibilités différentes qui m'avait dit c'est un piège qui vous est tendu Monsieur le Maire, parce que maintenant l'opposition va être mordante. Moi j'avais dit ce n'est pas un piège qui m'est tendu cet article, c'est un piège qui est tendu à l'opposition. Parce que ça va être facile pour moi de dire que j'ai une preuve que l'opposition était silencieuse, et un article de presse maintenant l'opposition parle. Son comportement serait-il téléguidé par les articles de presse. Bon. Donc le piège il n'est absolument pas vis-à-vis du Maire, puis en plus si on l'attaque il saura se défendre, c'est un grand garçon et en plus comme tu le dis j'ai un groupe autour de moi qui est solidaire. On aurait pu choisir ce nom là aussi, solidaire, mais on ne l'a pas choisi, mais en tout cas on l'est. Donc ça c'est la première partie. Mais je te dis c'est parce que bon j'ai l'esprit de contradiction et taquin mais effectivement tu l'as dit on s'entend très bien, comme avec la majeure partie des élus ici présents. Donc ça c'est la première partie, et qui renvoie quand même quand tu réponds au DOB, bon je suis gentil, j'ai la police des débats, j'aurai pu dire pourquoi une déclaration en début de conseil après un PV. Puisque le procès-verbal est adopté, les remarques que l'on fait sur le procès-verbal c'est si la rédaction du procès-verbal n'est pas conforme à ce qui s'est dit. Or le procès-verbal est conforme à ce qui s'est dit. Donc aujourd'hui de faire une réponse à ce qui s'est dit lors du débat d'orientation budgétaire, ça renvoie aussi malgré tout à un questionnement de se dire, tiens, on n'a rien dit la dernière fois, la presse nous l'a dit alors maintenant on va répondre. Et que si on se répond de conseils municipaux en conseils municipaux, on ne va pas beaucoup avancer. Donc ça c'est juste une question de méthode et de forme. Et ensuite, sur le reste, moi la main tendue, elle l'est depuis le premier jour. Le premier jour, lorsque j'ai été élu et vous étiez dans la liste, malheureusement pour vous, battue, et je comprends que ce soit difficile. Mais vous étiez quand même dans la liste, dont la tête de liste a refusé de proclamer les résultats. Ça ce n'était pas un fonctionnement très démocratique ou très républicain. Et je suis monté sur scène tout seul, sans y être invité, c'est vrai que lorsque j'ai ouvert la presse, que j'ai vu la courtoisie qui régnait à Douai entre Jacques VERNIER, Françoise PROUVOST et Frédéric CHEREAU... J'ai eu un peu mal au cœur, pas pour moi, j'ai eu un peu mal au cœur parce que j'aime Sin-le-Noble, et que j'aurai aimé que Sin-le-Noble soit montré en exemple sur la courtoisie. Ce jour-là, il y a eu des huées, parce qu'effectivement quelqu'un qui perd les élections et qui dit qu'il les a gagnées et que c'est à cause des autres qui les a perdues et qui refuse de proclamer les résultats... Une liste qui pose le micro et qui s'en va, bon voilà. Moi je suis monté sur scène, je n'ai rien dit dessus. Mes premiers propos, l'autre jour il y a quelqu'un qui m'en parlait qui les a vu sur le net, ont été de m'exprimer et de m'exprimer à destination de ceux qui n'avait pas voté pour moi en leur disant que je comprends votre déception et je ferais tout pour vous convaincre pour la prochaine fois et ne pas vous décevoir. Vous êtes déçus aujourd'hui, vous n'avez pas voté pour moi. Donc la main tendue elle l'est depuis le premier jour. La main tendue, elle l'est quand l'entre deux tours on a refusé la passation puisque effectivement on se passe des dossiers, il a fallu faire le forcing pour qu'il y ait une rencontre entre l'ancien Maire et le futur Maire, qui a duré quelques minutes et qui a consisté en une passation de jeux de clefs. Il m'a donné les clefs de la mairie, ça s'est résumé à ça. Donc tu vois sur le comportement d'ouverture, de républicain, de démocrate... Je suis désolé, ce n'est pas ta façon de faire ni ta façon d'être. Donc ça s'est la première chose, ensuite lors du Conseil municipal d'installation, j'ai continué en disant que la main tendue pour travailler ensemble, la situation est grave, et ensemble sortir Sin-le-Noble de l'ornière dans laquelle elle se trouve, travailler ensemble au profit des sinois. Parce qu'il y a au moins une chose qui nous rassemble. Depuis deux ans, la main tendue elle l'est à travers les quatre commissions que l'on a créées, que l'on réunit systématiquement avant chaque Conseil municipal. Tu dis on peut travailler dans la transparence, les quatre commissions, donc, et on s'est organisé pour que chaque élu du Conseil municipal puisse siéger dans une commission. Donc le nombre de personnes participantes, donc chaque élu, chaque groupe a un représentant dans chaque commission, et donc chaque commission est réunie systématiquement. Il n'y a pas eu une fois où avant le Conseil municipal on n'a pas réuni une commission. La transparence dont tu parles et qui est un respect de la démocratie, qui est un respect de l'opposition, c'est de lui donner les armes. Je le disais tout à l'heure, vous avez un livre qui fait 180 pages, moi je veux bien que l'on exhume un vieux dossier de Conseil municipal, pas si vieux que ça, il y a deux ans, où ce n'était pas ça, on passait les délibérations, il n'y avait pas de synthèse, il n'y avait pas de pièces jointes, il n'y avait pas d'annexes. Donc là vous avez un livre avec 180

pages, tout est dedans, tout est vu en commission avant. Tu parlais effectivement, tu rejoins mes propos sur la qualité du séminaire, comme Madame BRIDOUX le disait, on en parlait au séminaire, il me semble que c'est la première fois qu'à Sin-le-Noble, il y a un séminaire où l'on passe une après-midi -tu l'as dit dans une excellente ambiance, de courtoisie, de respect mutuel -très constructive. On ne vous a rien caché, les cadres sont venus, on vous a présenté différents dossiers, et, à la fin il y avait un temps d'ouvert pour dire, la question était claire «*Comment vous souhaitez travailler avec nous ? De quoi avez-vous besoin ? Est-ce que l'on se revoit à l'automne ?* ». La proposition d'une commission plénière, elle est venue des élus des sensibilités différentes. La proposition d'un nouveau séminaire, plus sur le budget, elle est venue de moi. Donc là tu vois, le respect mutuel il est là. Et la liste pourrait être très longue des preuves, non pas d'amour mais du respect... C'est bientôt la Saint Valentin, donc j'aurais pu vous acheter une rose aujourd'hui, ça vous aurait fait plaisir !... Mais le groupe scolaire Paulette DEBLOCK c'est nous qui l'avons proposé le nom ? De votre temps, Paulette DEBLOCK, ça ne faisait pas l'unanimité comme nom, on l'a proposé. A la cérémonie des vœux, j'ai ouvert mon discours, par un hommage à Henri MARTEL et à Paulette DEBLOCK. Des preuves d'ouverture d'esprit, de respect, il y en a beaucoup. La démocratie, c'est le DOB, c'est trente pages. C'est trente pages sur le débat d'orientation budgétaire, il est présenté en commission, il est présenté ici. Le budget, il n'y a je ne sais plus combien il fait de page, la note de synthèse. On ne vous donne pas un budget en vous disant débrouillez-vous et comme ça vous ne trouverez rien. Tout est livré, tout est transparent, et on discute. Donc, sur la première partie, si tu t'es senti visé, ben tu ne l'étais pas puisque tu étais présent et que je visais, les partis politiques qui présentent des listes et dont les délégués de liste, enfin je ne sais pas comment ça s'appelle, parfois font des leçons parce que l'affichette elle est placée quinze centimètres trop haut, mais au lieu de nous embêter avec ça, ils feraient mieux de venir nous aider et fournir des assesseurs, et fournir des gens pour le dépouillement et compagnie. Toi tu étais là, effectivement, je t'ai vu puisque j'ai fait le tour de tous les bureaux et c'est à cette occasion que j'ai vu que tu étais là. Mais que j'ai vu aussi, qu'il n'y avait pas beaucoup de monde, de certains partis politiques et qu'il y avait beaucoup de citoyens qui eux étaient démocrates, qui eux étaient républicains, qui eux étaient citoyens.

Après la réponse sur le DOB, il y a un problème de timing, il fallait répondre la dernière fois, ne pas attendre qu'il y ait un article de presse qui souligne votre silence. Et deuxièmement après, moi je veux bien revenir sur le, juste deux secondes et on clôturera, l'important c'est ce que l'on va construire ensemble dans des relations de confiance, de respect, et je le disais tout à l'heure, mais tu vois tu m'avais pas donné ta déclaration, j'ai dit exactement la même chose. On n'est pas obligé d'être d'accord sur tout, ça serait embêtant, ça serait ennuyeux et ça ne serait pas constructif. C'est souvent du débat, de la contradiction d'idée, que l'on s'enrichit, que naît une troisième piste. C'est ce que l'on fait systématiquement nous, en interne. Tu disais également qu'il fallait construire un nouveau mode de faire de la politique, les vieux clivages étaient morts, tu ne nous apprends rien Jean-Pierre. Il y a Jean-Paul HOURNON qui était adjoint de Paulette DEBLOCK, il y a Didier CARREZ qui a été député suppléant de Marc DOLEZ, il y a Jean-Michel CHOTIN qui était premier adjoint de Christiane PEZIN, et j'arrête là la liste. Donc tu vois les vieux clivages ça fait longtemps qu'on l'a compris nous ! On l'a compris depuis trois, quatre ans. Et après sur, peut être le côté un peu piquant de la dernière fois, effectivement, je vous l'ai dit, on en a parlé de ça en aparté, je vous ai dit que je ne serais jamais le paillason sur lequel on s'essuie les pieds. Et que je veux bien être ouvert, je veux bien tendre la main, mais si vous me mordez la main je la retirerais. Or le fait de revenir sur le rapport de la Chambre régionale des Comptes, alors on peut aussi rembobiner le film... C'est le 13 novembre quand vous vous divisez en deux groupes distincts, qu'il y a une déclaration, qui au lieu de régler vos comptes entre vous, un des deux groupes qui passe ses nerfs sur le Maire, en disant on vous rappellera vos promesses à la cantonade et vous bénéficiez de tout nos reliquats. Chiche, il y a des reliquats on va les mettre sur la table les reliquats, et ils ont été présentés dans le cadre du DOB, donc tu vois celui qui a tiré le premier ce n'est pas moi. Et donc on ne tire pas, moi je suis, je propose un cessez le feu, je propose que l'on travaille intelligemment ensemble, maintenant vous tirez je ne vais pas non plus ouvrir la chemise pour que vous puissiez viser le cœur.

M. STOBIECKI : J'ai bien dit et je le reprécise, que nous sommes d'accord pour travailler ensemble, je ne renie pas ce que j'ai dit et je ne renierais jamais. Rappelle-toi fin août 2014, sur les marches, je t'ai dit,

quand je serais, à l'époque je ne tutoyais pas, quand Monsieur le Maire je serais d'accord avec vous, je l'affirmerais je le dirais et si j'ai des désaccords je le ferais savoir.

Donc je ne change pas de politique, je participe. Je l'ai dit à Jean-Paul et à d'autres, on travaille dans la commission 4, sereinement, on débat, il n'y a pas de tabou, on dit ce que l'on a à se dire. Et je continuerais comme ça, Véronique aussi, on est là pour travailler ensemble, pour le bien des Sinois et des Sinoises. Et pour le développement de cette ville qui mérite, je veux dire de se développer encore plus que ce qu'elle n'est et de retrouver une aura qu'elle a peut-être perdue au cours du temps.

M. le MAIRE : Mais je suis tout à fait d'accord avec toi, mais tu me fais une déclaration, je te réponds.

M. STOBIECKI : On ne va pas jouer à ce jeu-là ! Je milite depuis 45 ans, j'ai eu des débats, j'ai eu des responsabilités, les débats étaient, je cause, je te re cause, je te débats, je te re débat. On arrête je te l'ai dit, c'est clos, pour moi l'incident est clos, il n'y a plus d'incident. Bon vent à 2016 et bon vent à la ville de Sin-le-Noble.

M. le MAIRE : Bon sinon je demanderais à Madame DELOMEZ de donner son téléphone, ou son adresse mail pour lui répondre directement.

M. STOBIECKI : Pour moi c'est terminé, j'ai dit ce que j'avais à dire, je n'ai rien à ajouter, ni à la presse, ni à quiconque, c'est terminé.

M. le MAIRE : Bon je le dis juste aux représentants de la presse, ne les énervez pas trop quand même ! J'essaye de faire l'on travaille bien ensemble. Aller j'arrête de te taquiner, mais vous aurez remarqué qu'au début avec Jean-Pierre on se vouvoyait maintenant on se tutoie. Donc c'est qu'il y a du progrès, effectivement j'ai beaucoup d'estime personnelle pour Jean-Pierre qui est quelqu'un de bien et qui travaille effectivement pour l'intérêt de la collectivité. Donc comme ça s'est dit aussi.

Donc je vous propose, ça y est, d'aborder l'ordre du jour. Car l'important c'est quand même le budget qui permettra de fonctionner au profit des sinois. Donc l'ordre du jour qui commence par l'état des décisions directes, je vous disais tout à l'heure que nous avons déposé sur table un état complété des deux décisions qui ont été prises entre la date d'envoi du dossier et le dernier Conseil municipal. Et effectivement je vous l'avais déjà dit la dernière fois, désormais nous présentons en début de livret ces décisions directes, parce que parfois quand elles sont à la fin, après quelques heures de débat, on oublie un peu de les regarder. Ce n'est pas soumis à vote mais au moins l'état vous est présenté.

Alors premier point à l'ordre du jour, donc le budget.

I/ AFFAIRES FINANCIERES

1-Budget primitif 2016 – Budget principal

Donc avec une note de synthèse, qui je pense fait 14 pages et qui est particulièrement détaillée, et donc qui doit nous permettre d'aller assez vite. Donc au niveau de la première page, on vous rappelle l'obligation réglementaire de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, qui oblige le vote du budget dans un délai de deux mois après le débat d'orientation budgétaire. Lequel débat d'orientation budgétaire a eu lieu pour la ville de Sin-le-Noble, lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2015. Nous sommes donc pile dans les délais.

Alors un rapide rappel des éléments de contexte, ils ont été développés largement dans le rapport d'orientation budgétaire, mais rappeler quand même que ce vote du budget intervient plus tôt que par le passé, puisqu'il intervient début février, et ce dans un souci de doter la commune d'outils de pilotage afin de permettre sa gestion optimale d'un point de vue budgétaire. Et par le passé, c'était voté au mois d'avril

comme le permet la loi, mais je préfère voter le budget le plus tôt possible afin d'avoir une vraie vision budgétaire, un vrai pilotage de la collectivité. Et que, si c'est possible même j'aimerais bien que l'on se fixe comme objectif de pouvoir voter, d'avancer encore pour l'année 2017 le vote du budget, soit au mois de janvier et même peut-être au mois de décembre, comme ça on commencera symboliquement le 1^{er} janvier avec un budget qui est adopté. Néanmoins, le fait d'avancer le vote du budget a quelques conséquences, notamment sur la connaissance fine de nos recettes, puisque les services de l'Etat ne nous ont pas communiqué encore à cette date, le montant des impôts, ni celui des dotations dont bénéficiera la commune, et qu'à cette date non plus, l'organe délibérant n'a pas adopté le compte administratif ni le compte de gestion de l'exercice antérieur et que nous ne pouvons donc pas procéder à l'affectation des résultats. Mais cela implique donc qu'il y aura un budget supplémentaire et qu'il visera à intégrer à la fois, les résultats de l'année antérieure et le cas échéant d'affiner nos prévisions budgétaires en termes de recettes.

Malgré tout, peut-être quelques premiers éléments d'information sur le compte administratif...

Il n'est pas encore définitif mais on a quelques éléments, notamment un excédent de fonctionnement qui avoisinerait les 2 900 000 euros. Un excédent d'investissement de 2,7 millions. Mais un déficit reporté de 1,8 millions. Ce qui nous donne donc un résultat de clôture d'investissement de 983 000 euros. Il y a des restes à réaliser environ 4,9 millions en dépenses, 2,7 millions en recettes, ce qui nous donne donc un besoin de financement pour la section d'investissement de 1,2 millions et donc une affectation des résultats. Excédent d'investissement 980 000, excédent de fonctionnement capitalisé à 1 240 000 euros et excédent de fonctionnement reporté qui serait aux alentours de 1,6 millions. Mais tout cela, nous aurons l'occasion de le voir dans le cadre du compte administratif.

Alors le contexte du budget, on l'a détaillé là aussi dans le cadre du débat d'orientation budgétaire avec une conjoncture économique dégradée, une baisse de la dotation globale de fonctionnement, des recettes de fonctionnement des collectivités locales atones, un renforcement de l'intérêt caution dont bénéficie Sin-le-Noble. Des intérêts qui profitent de taux bas. Un repli important de l'investissement des communes. Des replis des marges des taux de financement des collectivités. Et une baisse des interventions départementales et d'estimation du bloc communal. Et pour illustrer ce propos j'ai une petite photocopie de l'édito de Patrick MASCLET qui est président de l'association des Maires du Nord, dans le dernier bulletin Maire en Nord « **Budget Communal 2016** : *La rigueur reste de mise pour les budgets municipaux. Tout est bon pour optimiser : coupes budgétaires, stagnations ou baisses de subventions aux associations, réorganisation du travail des agents, mutualisation des achats, optimisation et valorisation du patrimoine municipal etc...2016 sera la 3^{ème} année consécutive de baisse des dotations ; nous allons « entrer » dans le dur. Les projets de développement sont en berne, les entreprises locales sont en grande difficulté face à une économie amorphe. La Cour des Comptes reconnaît, pour la première fois, que la baisse des dotations est aussi à l'origine de la baisse des investissements. La commission d'enquête de l'Assemblée Nationale a rejeté ses propres travaux sur l'évaluation des conséquences sur l'investissement public et les services publics de proximité des communes et EPCI ! »*

Donc c'est Patrick MASCLET, président de l'association des Maires du Nord et qui siège également aux Maires de France, qui est donc un bon porte-parole des communes. Alors pour 2016, le contexte est marqué notamment par la baisse de dotation, similaire à celle de 2015 et donc pour Sin-le-Noble... Enfin au niveau national c'est 3,7 milliards, et pour Sin-le-Noble nous anticipons donc une baisse d'environ 300 000 euros de notre dotation globale de fonctionnement. En 2015 cette baisse s'était élevée à 340 000 euros. Au niveau des recettes fiscales, l'autre source de recettes, rappelons qu'à Sin-le-Noble, la principale source de recettes ce sont les dotations à l'inverse des normes communales. Donc notre deuxième source de recettes qui est celle des impôts,... Donc notre proposition ... et qui est maintenue dans le budget suite au débat d'orientation budgétaire, est de protéger nos concitoyens qui sont déjà confrontés à des difficultés économiques et sociales, et de laisser les taux inchangés. Alors, nos recettes fiscales n'évolueront donc qu'au niveau de la revalorisation forfaitaire cadastrale qui est estimée à 1% pour 2016. Donc ces contraintes fortes qui pèsent sur notre commune, qui est classée pauvre, puisqu'elle est éligible à la DSU, continue et doit continuer de nous inquiéter. Et, en conséquence, il convient d'être encore une fois très vigilant sur le contrôle des dépenses, tout en maintenant les services à la population à la fois en volume et

en qualité. Cette vigilance s'avère d'ailleurs indispensable pour Sin-le-Noble puisque nous ne souhaitons pas activer les leviers qui sont utilisés par les communes pour faire face à cette situation. Alors nous venons de l'évoquer, la hausse des impôts que nous refusons, une deuxième variable d'ajustement qui est la baisse des subventions, nous le refusons et une troisième variable d'ajustement qui est la baisse des services à la population, là aussi nous le refusons. Nous souhaitons maintenir nos services en quantité et en qualité. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire, qu'au-delà de ces trois leviers, les communes utilisent un quatrième levier qui est celui de baisser leurs investissements. On l'avait vu lors du débat d'orientation budgétaire en examinant les notes de conjoncture sur les finances locales, elles étaient très claires, l'édition de Patrick MASCLET le synthétise. Or à Sin-le-Noble, on l'a déjà dit, c'est impossible, d'une part parce que Sin-le-Noble est confrontée à un pic important de dépenses d'investissement dans le cadre du programme de la rénovation urbaine et sur d'autres projets, sur lesquels nous devons avancer rapidement au risque sinon de perdre les financements qui y sont attachés. Alors le premier, c'est la réhabilitation/extension de la salle Carnot, mais il y a également la transformation de l'école Matisse en centre social. Et derrière la transformation de l'ancienne chapelle Foucaut, en maison de quartier. Des travaux de rénovation de la salle de sport Rousseau. Nous aurions déjà dû avancer sur Foucaut et Rousseau mais comme nous avons dû avancer sur la rénovation urbaine qu'après nous devons avancer sur Carnot et sur Matisse ... C'est vrai que derrière il y a un petit embouteillage et qu'il va falloir tout faire d'un coup. Et enfin c'est un élément important nous souhaitons poursuivre le programme de reconquête de nos voiries en inscrivant cette année, 500 000 euros au budget hors rénovation urbaine. Et c'était déjà 400 000 euros que nous avons inscrit l'année dernière et c'était la première somme que nous avons inscrite dans le cadre de ce plan de reconquête de nos voiries. Alors les caractéristiques du budget nous l'avons dit, pas de hausse des taux pour la troisième année consécutive, une baisse de DGF d'environ 300 000 euros, en face de ça au niveau des dépenses, il faut maintenir le niveau des dépenses de fonctionnement, voire le baisser. L'endettement qui est un autre élément important, là je dirais que les nouvelles sont plutôt bonnes, nous avons un délai moyen de remboursement de stock de la dette qui avoisine les 6 années, donc c'est relativement faible. On commence à dire qu'au-delà de 10 ans ça commence à être sérieux, là nous sommes aux alentours des 6 années. Un nouveau pic des dépenses en matière de rénovation urbaine en 2016 et je le disais précédemment, un embouteillage de projets à réaliser, à financer en matière d'investissement. Les chiffres clef de ce budget, un fonctionnement à 19 084 457 euros et un total du budget d'investissement de 5 721 183 euros. Au niveau de la page 6, nous vous indiquons l'équilibre du budget. Donc je ne vais pas m'y attarder outre mesure puisque c'est ce qui va être décliné dans les synthèses qui suivent dans les pages suivantes. Mais là au moins vous avez les équilibres des budgets. Et donc au niveau de la synthèse, la section de fonctionnement, on vous disait qu'elle s'élève à 19 084 457 en euros en 2016. Elle est relativement stable puisqu'elle s'élevait à 18 938 777 euros en 2015 et que la variation est inférieure à 1%. Nous sommes vraiment dans la stabilité, et cette légère hausse résulte essentiellement du chapitre 74 « dotation et participation » mais ne nous réjouissons pas trop vite parce que ce ne sont pas des dotations pérennes, puisque ces inscriptions au titre des DDU (dotation développement urbain) ou les DPV (dotation politique de la ville) pour des projets Carnot, Rousseau, Foucaut, Matisse, Curie. Et comme vous le savez, ces dotations s'inscrivent au budget en recettes de fonctionnement pour financer une dépense de fonctionnement. La dépense de fonctionnement qui est plus importante que la recette puisqu'on n'est pas subventionné à 100% et que surtout la recette de DDU ou DPV la subvention est calculée sur du hors taxe, et nous devons donc pré-financer la TVA. Alors au niveau des postes de recette de cette section de fonctionnement, le poste 70, donc le poste atténuation de charges au 013 qu'on ne vous détaille pas puisqu'il est peu significatif. Il s'élève à 35 000 euros et c'est essentiellement les remises sur achat, c'est tout ce qui atténue les charges, donc une remise, un rabais, un remboursement, des indemnités journalières de sécurité sociale. Donc le compte 70 produits des services donc s'élève à 666 700 euros. Il s'agit des concessions dans les cimetières, les redevances d'occupation du domaine public et les perceptions auprès de l'usager notamment pour la restauration, la petite enfance. Donc ce poste est assez stable puisque c'est au budget 665 800 euros en 2015 et que nous sommes là à 666 700 euros. Et la principale source de recette au niveau du social, les crèches, les garderies et la cantine, c'est environ 500 000 euros social crèche, garderie, cantine. Au niveau du poste impôts et taxes, qui est estimé à 8 348 668 euros, donc on vous rappelle effectivement que les taux communaux pour 2016 sont inchangés pour la troisième année consécutive du mandat et qu'ils restent inférieurs aux moyennes départementales.

On vous a mis le tableau des moyennes départementales et, qui plus est, l'écart est encore plus significatif puisque nous n'avons pas réussi à obtenir les dernières moyennes départementales donc nous sommes partis sur des chiffres, assez anciens qui aujourd'hui, on voyait dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, que beaucoup de communes avaient activé le levier fiscal en année post électorale, donc effectivement ces chiffres qui datent de deux ans sont sans doute aujourd'hui plus importants. Alors, page 8, nous avons mis le détail des recettes que nous avons simulé et qui donne les prévisions suivantes, nous avons pris nos chiffres de 2015 que nous avons projetés sur 2016 et donc nous attendons uniquement par la revalorisation des bases d'imposition, nous attendons en taxe d'habitation 2 658 684 euros, en taxe foncière sur le bâti 2 605 998 euros et en taxe foncière sur le non bâti 30 107 euros, ce qui nous donne donc un total de 5 294 789 euros au niveau des contributions directes. Les autres recettes de ce poste, attribution de compensation 2 000 000 euros, dotation de solidarité communautaire 239 405 euros, le fonds de péréquation de recettes fiscales communales et intercommunales (le SPIC) 260 000 euros, la taxe sur l'électricité 220 000 euros, les droits de mutation qui sont en baisse régulière 255 000 euros en 2012, 245 000 en 2013, 225 000 en 2014, 190 000 en 2015 donc par principe de précaution nous avons mis 180 000 euros puisque les droits de mutation sont assis sur les mutations et que vu la tenue du marché immobilier, il y a de moins en moins de ventes, ou les prix sont moins élevés, et donc nous touchons moins de droits de mutation. Le compte suivant, la première source de recettes pour la ville, la deuxième enfin la dotation de participation pour 9 846 084 euros avec une DGF estimée à 3 000 000 euros en baisse de 300 000 euros. Une DSU qui est inscrite à 3 230 771 euros puisque notre ville qui est classée parmi les villes pauvres, bénéficie donc des effets de la péréquation, et donc a une DSU dynamique et on peut d'ailleurs noter, c'est la première fois que ça arrive, que la DSU est désormais supérieure à la dotation globale de fonctionnement puisque la DSU est de 3 230 000 euros et la DGF est de 3 000 000 euros. Le poste DDU, je vous le disais en introduction est estimé au-delà du million, à 1 079 827 euros mais je vous le disais également il ne finance que 50 à 80% des dépenses d'investissement hors taxe, ce qui veut donc dire que nous avons à autofinancer les 50 ou 20 % et que nous devons financer les 20% de TVA. Autre compte au niveau de nos recettes, le compte 75, les autres produits de gestion courante, estimé à 148 000 euros essentiellement constitué des revenus d'immeuble qui sont estimés entre 130 et 140 000 euros et des redevances versées par les concessionnaires ou les fermiers. Là c'est un poste assez résiduel nous en avons pour 8 000 euros. Nous estimons ce poste en légère hausse compte tenu des volumes en jeu c'est assez symbolique mais du fait de l'optimisation foncière que nous pratiquons puisque nous avons remis en location les garages Gounod et que nous avons notamment l'année dernière mis en location le cyber centre pour la mission locale et que nous sommes allés chercher aussi les arriérés de loyer et que nous avons réglé la situation juridique du bien du local Gambetta donc voilà là il y aura sans doute quelques milliers d'euros en plus mais c'est un épiphénomène au regard des masses locales du budget. Page 9 nous avons mis une synthèse des charges de fonctionnement du budget 2016 donc qui s'élèvent à 19 084 457 euros comme indiqué précédemment et avec peut être à noter le virement à la section d'investissement de 2 213 084 euros et les charges de personnel à 11 072 000 euros. Le camembert qui vous est mis en-dessous qui vous explique la répartition des dépenses, le titre est à mon sens faux, puisque l'on parle de répartition des dépenses réelles de fonctionnement, or je pense qu'en fait il faudrait faire, répartition des dépenses du budget de fonctionnement. Puisque dedans on prend en compte le virement à la section d'investissement ou les opérations d'ordre qui ne sont pas des dépenses réelles de fonctionnement. Le titre pourrait induire en erreur donc, mais c'est bien de ce dire que l'on a un budget de fonctionnement de 19 084 457 euros et sur ces 19 millions il y a 58% qui financent la masse salariale et il y a 12% que l'on arrive à produire en excédent que l'on vire à la section d'investissement. Si on raisonne malgré tout en termes de pourcentage d'une façon plus classique en disant, les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à nos charges de personnels, on est malgré tout à un ratio de 67%, qu'on ne croit pas que l'on a baissé significativement la masse salariale, je pense que les deux ratios sont intéressants à présenter. On sait que l'on est toujours aux alentours des 2/3 des charges réelles de fonctionnement et de la masse salariale. Quand on regarde notre budget de fonctionnement, 12% partent à l'investissement ce n'est quand même pas neutre, ça n'a pas toujours été le cas. Et, mais et seulement 58% à la masse salariale. Enfin, les deux chiffres isolément peuvent à mon sens impliquer une fausse analyse donc c'est bien d'avoir les deux chiffres. Page 10, la présentation maintenant des principaux postes de dépenses, maintenant que nous avons été chercher les recettes voyons comment nous dépensons, alors compte 011 celui des charges à caractère général, alors si

3 623 921 euros donc ce poste regroupe tous les moyens de fonctionnement des services à l'exception des dépenses de personnel, alors c'est dedans que l'on y met l'énergie, l'électricité, l'alimentation pour la cantine, les fournitures de petit équipement, la sous-traitance générale, les locations mobilières, les assurances, les impôts et taxes, les transports collectifs, c'est tout ce qui est charges hors le chapitre 012 des dépenses de personnel. Nous l'estimons en baisse de 193 000 euros par rapport au budget 2015 et je souhaiterais m'arrêter un peu parce que je pense que c'est important. On a souvent dit ici qu'il était compliqué de baisser la masse salariale, on en a souvent échangé et on était d'accord. Un c'est difficile et il faut mesurer l'utilité, si c'est baisser la masse salariale et en face donc baisser le service à la population ça n'a pas de sens. Donc, nous avons dit l'année dernière dans la note budgétaire que c'est sur ce compte, le chapitre 011, charges à caractère générale que nous espérons possibles quelques économies pour dégager des marges de manœuvre en matière d'investissements supplémentaires notamment au niveau des voiries. Nous le verrons sans doute au moment du compte administratif mais malgré tout comme on reconstruit un nouveau budget c'est intéressant, nous avons réussi à baisser en 2015 ce compte d'environ 400 000 euros. Et 400 000 euros c'est exactement la somme que nous avons consacré au budget 2015 sur les voiries. Donc nous avons bien ciblé ce poste de charges à caractère général et par rapport au budget 2015, le réel devrait être à 392 000 euros d'économie. Et par rapport au compte administratif de 2014 ou au compte administratif de 2013 qui étaient les mêmes tous les deux c'est environ 420 000 euros de baisse sur ce compte. Donc c'est important de le signaler. Le deuxième chapitre, le 012, les charges de personnels et frais assimilés, on en parlait tout à l'heure, il est estimé à 11 072 000 euros, nous l'estimons en hausse d'environ 1,6% par rapport au budget primitif 2015. Alors toujours les mêmes raisons, des augmentations liées à des décisions gouvernementales sur les taux de cotisations retraite par exemple, la revalorisation de la catégorie C et à bien signaler ici qu'aucune embauche nouvelle même si je vous disais que l'on ne fait pas le forcing pour le baisser parce que l'on part du principe que ceux qui sont là normalement travaillent et produisent un service, une plus-value pour la population... Mais, on le sait, Jean-Pierre le disait tout à l'heure sur la remarque de la Chambre régionale des Comptes, un taux d'encadrement notamment au niveau des cadres A, 1,9% alors qu'il devrait être de 9% en moyenne si on le comparait aux communes de notre strate. Donc c'est bien important de signaler qu'aucune embauche nouvelle ne se réalise sans qu'elle ne soit compensée par des départs. Alors on peut donner quelques exemples, par exemple notre responsable de l'état civil a été remplacée en interne, donc c'est une salariée qui était là depuis très très longtemps. Donc on a un cadre B de la comptabilité qui nous a quittés qui a été remplacé également en interne. On a la responsable des agents d'entretien qui est partie en retraite, elle a été remplacée en interne et ce qui permet donc après d'aller recruter des compétences qui nous manquent. Donc l'évolution n'est pas liée à de nouvelles embauches puisqu'elles sont intégralement compensées par des départs en retraite non remplacés, ou des mutations. On en a très peu, il y en a eu une ces dernières semaines. Le compte 042 des opérations d'ordre entre sections 408 666 euros et là c'est essentiellement enfin ça n'est que les dotations aux amortissements. Le compte 65 d'autres charges de gestion courante pour 1 138 700 euros, donc il est essentiellement de deux subventions, la subvention CCAS qui est estimée à 630 000 euros, et la subvention aux associations qui sont inscrites pour 260 000 euros. Donc on l'a déjà dit dans le débat d'orientation budgétaire, on en a parlé en commission, nous souhaitons afficher et maintenir notre soutien au monde associatif et ce montant est donc inchangé par rapport au budget 2015. Et concernant la subvention du CCAS, elle est en légère baisse, c'était à 660 000 euros l'année dernière. Non pas que nous rognions sur les dépenses sociales mais le CCAS a un excédent, un excédent prévisionnel de 88 691 euros. Ça peut bouger encore un peu, alors nous en avons débattu lors du débat d'orientation budgétaire au CCAS, donc c'est une baisse légère mais qui en fait n'est pas une baisse dans les faits, puisqu'il y a un excédent, le CCAS a un excédent de fonctionnement de 88 000 euros et **un excédent de (d'investissement ?) fonctionnement de 42 000 euros**. Et juste pour bien préciser, parce qu'enfin on en a discuté avec Véronique LEGRAND, tout à fait détendu au CCAS, je ne voudrais pas qu'il y ait là aussi une mauvaise interprétation, j'ai calculé la moyenne, et là aussi je ne renvoie rien de ce que les chiffres ne veulent pas toujours dire grand chose. La moyenne de 2008 à 2014, la subvention CCAS c'était 444 000 euros. Et la moyenne 2014, 2015, 2016 c'est 647 000 euros. Pour montrer que nous ne réduisons pas la voilure du tout, et Véronique LEGRAND qui siège au CCAS, Vincent CAMPISANO qui n'est pas là mais qui siège également et puis Cerasela POP qui siège aussi au CA du CCAS pourront témoigner de l'attention qui est la nôtre aux affaires sociales. Et nous essayons là aussi de faire plus avec le même budget. Mais on a

étalé toute l'intergénéralité, la semaine bleue est passée sur l'année bleue. On a expliqué que le car sénior qui est inutilisable suite à un accident -j'ai signé le bon de commande la semaine dernière- nous en achetons un nouveau. On aurait pu dire, bon on ne dépense pas 17 ou 18 000 euros pour acheter un car sénior et puis faire des économies de personnel. On ne réduit et on fera l'année prochaine un troisième voyage pour les seniors. On continue clairement dessus. Mais c'est vrai que parfois les chiffres, si on ne les explique pas, peuvent amener une fausse piste. Le compte 066, les charges financières, 432 000 euros estimé, donc qui est en baisse de 32 000 euros par rapport au budget 2015. Alors, malgré un emprunt que nous avons contracté en 2014, 5 millions 3, on peut se féliciter en termes de gestion budgétaire. Nous avons budgété l'année dernière un emprunt de 3 000 000 euros alors vous l'avez vu dans les décisions directes, il est signé, mais il a été signé le 10 décembre. Donc déjà il n'a pas produit d'effet et nous n'avons mobilisé qu'1 million d'euros en 2015. Il y a 1 000 000 d'euros qui est dans les restes à réaliser. Et le 3^{ème} million sera mobilisé vers le mois de mai/juin. Nous avons décalé ces 3 000 000 d'euros, car nous avons produit de l'auto-financement, parce qu'en plus à la limite les 3 000 000 budgétés l'année dernière, cette année on aurait dû ré emprunter 1 000 000. Donc déjà on emprunte 1 ou 2 millions que l'on n'empruntera pas, puisque l'on a moins emprunté l'année dernière. Et surtout, compte-tenu des taux d'intérêts qui sont particulièrement bas en ce moment, on l'avait dit dans le débat d'orientation budgétaire, on peut bénéficier de taux d'intérêts très bas mais encore faut-il que les banques aient confiance en nous, et veuillent nous prêter et 2 millions, nous prêter à ces taux. Puisqu'après il y a une prime de risque, et après on vous dit je veux bien vous prêter mais je vous mets 2%. De prime de risque, 1%, 3%. Et nous avons-nous-réussi à aller emprunter à des taux particulièrement bas, ce qui fait que nous produisons très peu de charges financières sur cet emprunt. La page 11, le traditionnel graphique sur l'effet de ciseaux, qui a alimenté les débats à la Commune de Sin-le-Noble sur lequel il faut rester vigilant, éviter sur des recettes qui seraient stables et des dépenses qui augmenteraient, donc un rapprochement dangereux de ces deux courbes qui 1, mettrait la ville sous tutelle et avant, ça l'interdirait de dégager de l'autofinancement pour aller investir. Or nous voyons qu'elle a beaucoup de besoins d'investir, à la fois des projets en cours et puis sur les besoins qu'ils restent en matière d'éclairage, de voirie, d'isolation, d'accessibilité... Donc nous voyons là que sur le graphique, ce sont des estimations pour 2015 mais on ne devra pas être loin. Donc nous voyons que nous avons augmenté nos dépenses, enfin augmenté nos recettes et diminué nos dépenses. Donc là l'effet de ciseaux ne se resserre pas au contraire il s'écarte. Et après, sur le budget 2016, nous voyons que nous augmentons nos dépenses, du même ordre que nos recettes. Donc c'est plutôt positif. Et après, le budget c'est une prévision, c'est une autorisation de dépenses. On n'est pas obligé non plus de tout consommer. Et on fera tout pour aller rechercher des économies si c'est possible. Donc après avoir vu le détail de la section de fonctionnement nous pouvons passer, à la section d'investissement. Alors je pense que tout le monde est bien au courant maintenant, puisqu'effectivement on l'a répété à volonté. La ville est confrontée depuis 2014 à un important pic de dépenses, lié au programme de renouvellement urbain, et qui avoisine les 15 millions d'euros sur les deux années, sur les trois années, comme il y a des restes à réaliser entre 2014, 2015, 2016, on avoisine les 15 millions d'euros et vous voyez là, l'infléchissement significatif, l'envolée significative de la courbe de dépenses de rénovation urbaine à partir de 2014 et qui était là liées au financement du groupe scolaire mais on voit que l'on sait que l'on a encore cette année, l'axe structurant, la démolition des écoles. Donc on a encore un peu de dépenses à financer. Au-delà de ces dépenses de rénovation urbaine, en investissement on l'a déjà dit, nous avons des subventions pour Matisse, Carnot, Foucaut, Rousseau. Il faut donc engager sans délai, les travaux c'est ce que nous allons faire sur Matisse et Carnot parce que là c'est des subventions qui datent d'avant 2014, pour Carnot la date de caducité de la subvention est fixée au mois de septembre. Donc il faut que l'on réalise Carnot dans des délais très contraints. Et Matisse on est déjà allé chercher une dérogation puisque les travaux auraient dû commencer en décembre et que l'on a obtenu une dérogation d'une année. On ne peut plus tarder sur ces deux dossiers qui sont urgents. Le problème c'est que si on ne se consacre qu'à ces deux dossiers là, et bien les dossiers que nous sommes allés chercher après 2014 sur Foucaut, Rousseau, les terrains synthétiques, la performance énergétique de Curie, on va aussi devoir la réaliser à la date butoir donc il va falloir que l'on réalise à la fois le reliquat et le rythme normal. Donc c'est un gros effort qu'il va falloir faire sans oublier la révision du POS en PLU qu'il est urgent de relancer, ça a été fait, on en a parlé en commission 4, on en a parlé lors du séminaire des minorités mardi. Et un cabinet d'étude a été désigné mais on est dans un calendrier extrêmement contraint. Et on l'a vu, l'espace calendaire vous a été présenté,

vous avez vu qu'il y a vraiment peu de marge de manœuvre. Et on n'oublie pas donc, ça c'est les dossiers qui sont soit lancés, ou les dossiers sur lesquels nous avons des financements que nous ne souhaitons pas perdre. Et après on sait, on en a déjà parlé ici, le chiffrage des voiries c'est 56 000 000 d'euros, après il y a l'éclairage public, il y avait 5 000 000 d'euros sur l'accessibilité, il y a 1 000 000 d'euros sur la téléphonie. Donc quand on peut aller chercher des marges d'autofinancement, c'est sur ces travaux qu'il faut que l'on aille. Avant de dépenser, on va aller chercher un peu de recettes. Donc une de nos recettes, c'est le virement de la section de fonctionnement, je vous le disais tout à l'heure dans le camembert, il est intéressant de noter que nous espérons pouvoir virer de la section de fonctionnement, un excédent de 2 213 084 euros et du fait des efforts de gestion qui ont été réalisés en 2014, 2015 et qu'il faut impérativement pérenniser en 2016. Donc, et on l'a dit tout à l'heure, c'est essentiellement sur le poste, le chapitre 011, les charges à caractère général qu'il faut que l'on continue de maîtriser. On sait que sur le 012 on l'a vu tout à l'heure, les charges de personnels on n'a pas grand-chose à attendre. On va essayer de faire l'effort, on va regarder si on peut optimiser. Au niveau du compte 024, les produits de cession, il est estimé à 232 025 euros, c'est les recettes des ventes de la maison Dannay, nous l'avons vendue l'année dernière. Vous le verrez tout à l'heure, une délibération sur le bilan des acquisitions de cession de l'année 2015. Mais elle sera comptabilisée en 2016 puisque nous n'avons pas encore l'acte juridique qui est revenu du notaire. Donc cet enregistrement en comptabilité se fait toujours au moment de l'acte juridique. Un terrain de rue du jardinage que nous avons mis en vente l'année dernière et nous avons quelques touches, donc nous espérons le vendre rapidement. Et un terrain que nous cédon à Partenord, dans le cadre de la rénovation urbaine et sur lequel nous devons procéder à la vente dans les temps qui viennent. Le compte 010, les dotations et fonds divers 450 000 euros, c'est essentiellement expliqué par le FCTVA, 400 000 euros qui est le remboursement N+1 des investissements faits par la collectivité sur l'exercice antérieur. Donc là aussi je vous l'avais dit dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il y a une petite bonne nouvelle c'est qu'avant de récupérer le FCTVA, la TVA dépense d'investissement, à partir de l'année prochaine on récupèrera une partie de TVA sur des dépenses de gros entretiens. Donc mais ça, ça voudra dire que les dépenses que nous ferons en 2016, nous récupèrerons ces TVA en 2017. Le compte 13 subventions d'investissement 330 000 euros, alors qu'il détaille sur les subventions Etat, CAF, DETR... Donc là on touchera la DETR pour les travaux que nous avons fait sur le complexe Mercier, le passage à l'éclairage en basse consommation en LED, une réserve parlementaire que nous avons obtenu du député CANDELIER, sur un changement de stores à la crèche. Donc nous allons toucher cette année. Et tous les projets sur lesquels nous avons délibéré ici, du FITA ou du DSDT, sans oublier le fonds de concours de la CAD pour les travaux rue Croizat/rue Neuve face à la plateforme logistique pour 43 000 euros. Au niveau des recettes liées à la rénovation urbaine, le dossier ANRU, l'opération spécifique 936, 1 085 190 euros d'attendu. Au niveau du compte 16 emprunts et dettes assimilées, 1 millions 2000 euros. Donc comme je vous le disais tout à l'heure nous avons budgété un emprunt de 3 millions d'euros en 2015 pour financer la rénovation urbaine nous n'avons mobilisé qu'un seul million fin 2015, un autre est intégré dans les restes à réaliser dans la section d'investissement 2015 et le dernier million nous le mobiliserons seulement en 2016. Ce qui nous permet donc dans les faits de ne pas aller chercher de nouvel emprunt même si nous devons l'inscrire budgétairement en tout cas l'année dernière nous avons budgété 3 millions et sur ces 3 millions il y a 1 million qui sera réalisé cette année. On le verra tout à l'heure au niveau du dernier... de la dernière section sur l'endettement que c'est quand même intéressant et c'est un élément intéressant pour les finances de la collectivité. Le compte 040 les amortissements des immobilisations pour 408 666 euros. Donc après avoir été cherché nos recettes d'investissement, nous pouvons les dépenser, donc au niveau du compte 020, une provision pour dépenses imprévues de 54 000 euros on en parle régulièrement on sait qu'il y a un coefficient de vétusté particulièrement important sur bon nombre d'équipements de la collectivité. Et donc il nous semble judicieux de, et une sage précaution, de garder une petite provision de 54 000 euros qui nous permettra de faire face le cas échéant des dépenses imprévues. Au niveau du compte 16, les emprunts et dettes assimilées il est estimé à 1 336 415 euros et c'est donc la comptabilisation du remboursement du capital de nos emprunts. Donc vous voyez, on emprunte 1 million cette année, et on rembourse 1 million 336 de capital, cela veut donc dire que l'on se désendette. Au niveau du compte 20 immobilisations incorporelles 30 000 euros et c'est essentiellement une étude pour l'informatique et la téléphonie dont les systèmes sont complètement obsolètes. Ils n'ont subi aucun investissement depuis quelques années et à tout moment menacent de lâcher. Les subventions

d'équipement versées au compte 204 c'est la participation de la ville au déficit de l'éco quartier du Raquet, le compte 21 immobilisations corporelles, 1 010 702 euros. Donc ce sont des dépenses en matière d'économie d'énergie 70 000 euros. Vous le savez que l'on essaye d'aller sur des dépenses d'investissement que l'on peut qualifier de productivité. C'est-à-dire que l'on fait des investissements qui nous génèrent des économies de fonctionnement, des économies de fonctionnement nous permettent de dégager un auto financement, de pouvoir réinvestir. Donc on pérennise en fait la recette d'investissement Et vous le verrez tout à l'heure sur les DETR sur des économies d'énergie, il y a quelques investissements que l'on arrive à économiser en une année, une année et demie, en passant en basse consommation certains équipements. Economie en terme de consommation d'énergie c'est une année d'investissement donc ça veut dire que tous les ans on peut réinvestir la même somme. 70 000 euros de matériel de transport, là aussi c'est ce que l'on peut appeler des investissements de productivité qui seraient d'acheter des véhicules et d'arrêter donc les locations longues durées que nous avons. Et donc toujours de dégager de l'excédent sur la section de fonctionnement, c'est ce que regardent les banques. Les banques se disent, vous avez vos recettes de fonctionnement, vous payez vos dépenses de fonctionnement, et l'excédent ils regardent en combien d'année d'excédent on rembourserait la dette. Tout à l'heure je vous l'ai dit, il faut environ 6 ans. Donc quand en 6 ans d'excédent on rembourse la dette alors on vous prête sur c'est en 40 ans ils ont un peu de mal à prêter. Donc là, à chaque fois que l'on baisse nos recettes, nos dépenses de fonctionnement non seulement on a de l'autofinancement pour investir et, en plus on a la capacité à avoir un effet de levier dû à l'endettement. Ou encore 635 702 euros d'agencement, je vous parlais tout à l'heure des recettes d'investissement/subventions d'investissement dans le cadre des projets FITA ou DSDT donc ça se sont toutes des délibérations que nous avons déjà adopté lors de nos précédentes réunions. Sur de la végétalisation, de l'égavage pour 90 000 euros, du traçage de signalétique pour 70 000 euros, des city stade, un parking pour une école à la sucrerie, aménagement des places Robespierre et de la montée, un peu de vidéo surveillance, il y a un besoin exprimé pour la restauration scolaire 10 000 euros et 85 000 euros de matériels pour les espaces verts et la propreté... Là aussi, la propreté est une de nos priorités et au niveau des espaces verts, on parlait tout à l'heure d'égavage, on l'a fait tout à l'heure avec la nacelle électrique. On a acheté une nacelle pour l'électricité. La nacelle on l'a achetée 15 000 euros et, on louait 15 000 euros une nacelle pour mettre les décorations de Noël et les enlever. Donc ça veut dire aujourd'hui en une année d'économie de location, la nacelle est payée, tous les ans on dégage 15 000 euros. Donc on espère faire de même au niveau de l'égavage, acheter nous-même nos propres nacelles pour éviter d'externaliser les prestations. Et 140 000 euros d'éclairage public, là aussi c'est un investissement de productivité, au-delà de changer des éclairages qui sont obsolètes mais qui nous coûtent très cher en maintenance, qui sont très énergivores, on peut diviser par 5 ou 7 la consommation d'énergie... Je lisais récemment un article sur les économies en matière d'éclairage, je pense que le retour sur investissement sur la performance énergétique d'un bâtiment c'est plus de 10 ans, sur l'éclairage public c'est 4 ans. Donc là c'est intéressant de faire de la performance énergétique sur l'éclairage public. Donc voilà sur le compte 021, les immobilisations corporelles. Les immobilisations en cours au niveau du compte 23 sont estimées à 1 203 561 euros. Je vous disais tout à l'heure que symboliquement les 400 000 euros que nous avons gagnés sur les dépenses à caractère général c'est 400 000 euros en 2015, ce qui a permis donc une première phase. Et que nous ambitionnons cette année 504 000 euros qui sont inscrits pour le plan de reconquête des voiries et [inaudible] 200 000 euros qui sont dans les restes à réaliser pour la rue Jules Guesde. Donc les rues que nous espérons pouvoir faire cette année, la rue Sembat où il y a un gros chantier avec la CAD en matière d'assainissement et d'eau potable. La rue Toussaint Husson... là aussi il y a des chantiers assainissements, eau potables de la CAD et éradication des branchements plomb. Nous espérons aussi faire la rue Ghesquière, là aussi il y a un gros problème de réseau d'eau potable, avec un réseau très fuyard. C'est ce que nous avons fait l'année dernière avec la rue Carnot où il y avait une dizaine de casse importante sur les dernières années. Rue Ghesquière puisque nous avons voté lors d'un Conseil municipal l'achat d'un petit bout de terrain et j'ai signé l'acte la semaine dernière, donc nous ferons ce que nous avons fait sur quelques rues, nous récupérerons les grattages d'enrobés pour un faire un petit parking. Nous terminerons la rue de Lambres. Nous avons fait une partie mais la CAD n'avait pas terminé les travaux d'éradication des branchements plomb. Donc nous terminerons cette rue. Nous ferons la rue Croizat, la rue Neuve face à la plateforme logistique pour laquelle nous avons un fonds de concours de la CAD. Et je vous le disais, les travaux ont commencé pour la petite cité minière des chalets en bois au niveau de la rue Jules

Guesde. Voilà donc ce sont six voiries qui sont ciblées cette année, dont trois particulièrement importantes, rue Sembat, Rue Toussaint Husson, rue Ghesquière, où il y aura des gros travaux de réseau en amont. Et donc si nous mettons les 200 000 euros pour la rue Jules Guesde, nous sommes à 704 000 euros cette année de travaux de voirie donc c'est quand même particulièrement significatif. Même si ça reste encore insuffisant parce que je pense que Douai, qui a trois fois plus de voiries que nous, savoir que Douai a 150 Km de voiries, nous on en a 56, et Douai met 4 000 000 d'euros si mes informations sont bonnes pour en avoir parlé avec Frédéric CHEREAU à l'occasion. Donc nous mettons 400 000 euros l'année dernière et enfin vous le saviez, c'est la première fois qu'il y avait cette somme de budgétée en termes de voirie, parce que depuis des années, c'était à peu près 0 euros. Je crois que la rue de l'Eglise avait coûté 15 000 euros de mémoire et c'était à peu près la seule voirie qui avait été faite sous l'ancien mandat ou même le mandat d'avant encore. On est d'accord avec Jean-Pierre, donc. Et donc, là nous espérons aussi profiter du marché, nous espérons profiter du marché qui est particulièrement défavorable en terme d'investissement public. Je vous le disais tout à l'heure, les collectivités face à la baisse des dotations et à la hausse des charges réduisent leurs investissements, et le principal investissement, c'est un investissement de voirie. Donc c'est vrai que parfois aujourd'hui on peut aller chercher des prix qui sont très surprenants. Pour mémoire on avait chiffré 210 000 euros la rue Gambetta, on l'a sortie à 43 000 euros. Alors ce n'est pas toujours le cas, parfois c'est l'inverse aussi, parce que le fond de forme est en plus mauvais état, il faut gratter un peu plus. Parfois on est entre trois et quatre fois moins cher qu'il y avait cours il y a quelques années. Donc ce n'est pas négligeable. Et nous avons également inscrit au titre des constructions pour les projets Foucaut, Carnot, Rousseau, Curie, 699 161 euros, mais qui s'additionnent au 1,2 million qui reste dans les restes à réaliser. Donc c'est presque 2 millions d'euros que nous consacrerons cette année, entre les restes à réaliser et les crédits nouveaux, pour Foucaut, Carnot, Rousseau, Curie. Au niveau de l'opération spécifique de rénovation urbaine, ce sont 1 933 504 euros qui sont budgétés, alors une petite somme pour une subvention à Norvège 68 000 euros, 240 000 euros pour la réhabilitation de Matisse, 1 440 000 d'aménagement de voirie, je vous le disais tout à l'heure même si le gros morceau du groupe scolaire est passé, il nous reste encore l'axe structurant à créer, la phase 2 des aménagements, la création de la rue des 800, la démolition des écoles et donc avec les restes à réaliser inscrits au budget 2015, qui s'élèvent à 3,5 millions en matières de rénovation urbaine plus le 1,9 millions de dépenses nouvelles et inscrites ce sont 5,5 millions quasiment de dépenses de rénovation urbaine que nous financerons sur l'exercice 2016.

Voilà le budget...

Donc l'endettement, parce que le budget on le finance par des recettes mais on le finance également par de l'endettement. Donc au 31 décembre, notre encours de dette s'élevait à 14 000 000 d'euros, 14 188 303 d'euros. Alors on vous rappelle que l'on avait déjà fait un emprunt de 5 millions 3 pour la rénovation urbaine en 2014. On avait voté en 2015, 3 millions d'euros pour financer les besoins en matière de rénovation urbaine. Je vous ai déjà expliqué que l'on a mobilisé uniquement 1 million, on a inscrit 1 million en restes à réaliser, et que nous mobilisons le dernier million en 2016, ce qui nous permet de ne pas nous endetter davantage et, au contraire même, de nous désendetter puisque l'on rembourse plus que ce que l'on emprunte. Nous aurons un encours de dette au 31/12 de 14 967 387 euros. Et nous avons un délai moyen de remboursement du stock de la dette de six années, et là c'est un très bon ratio, je vous dis on prend les presque 15 millions d'euros d'emprunt que l'on a et on regarde en combien d'années d'excédent on peut le rembourser. C'est à peu près 6 ans, et la norme c'est plutôt 10 ans. Il y a parfois des collectivités qui sont à 30/40 ans, là en général ça devient particulièrement inquiétant. Aujourd'hui nous avons de bons ratios, puisque de très bons ratios ça serait d'être à 0, que l'on n'a pas d'endettement. Donc il nous reste malgré tout des marges de manœuvre en matière d'endettement comme le confirme ce délai assez court de remboursement de la dette et également les ratios, on peut aller voir page 4 de la maquette budgétaire, puisqu'il y a toujours une page que l'on ne regarde pas assez souvent sur les informations générales et les informations financières, notamment les 10 ratios qui sont obligatoires. Et donc, là on peut aller regarder les ratios d'endettement, à commencer par le dixième, le dernier ratio qui est celui de l'encours de dette sur les recettes réelles de fonctionnement. On voit que là, pour le coup, nous nous sommes bons puisque nous sommes à 69,10% alors que les moyennes nationales de la strate c'est 70,10%. Donc c'est plutôt pas mal, on peut également regarder le ratio numéro 5, l'encours de dette par rapport à la population, qui est de 824,78 euros, cela veut dire que l'on a 824 euros de dette par habitant de Sin-le-Noble. Or la moyenne c'est 970 euros de dette par habitant. Comme nous avons 15 990 habitants

recensés, si on le multiplie le delta entre 970 – 824 x 15 990 euros, ça fait qu'en fait on a une baisse, enfin on a un différentiel négatif d'endettement de 2 millions 3. Cela veut dire que les autres villes qui ont 15 990 habitants, elles ont 2 millions 3 d'endettement de plus que nous. Donc ça corrobore avec un bon ratio d'épargne, ça corrobore malgré tout, c'est la bonne nouvelle. C'est une des bonnes nouvelles, les autres bonnes nouvelles on les verra plus sur le compte administratif 2015, qui est un peu, qui est meilleur que celui de 2014, qui est meilleur que celui de 2013. On est sur une pente ascendante, ça reste préoccupant, ça reste fragile, mais là on se dit que si on continue d'avoir une bonne section de fonctionnement, qu'en plus en face de cela on va avoir dans les années qui viennent, on aura moins de rénovation urbaine à financer. Avec des réserves en matière d'endettement, ça veut dire que le fonctionnement de la ville est toujours précaire puisque l'on a peu de recettes fiscales, que l'on dépend des dotations dont on connaît la fragilité en ce moment puisqu'elles sont toutes en baisse. On a un taux de rigidité de nos dépenses qui est important avec 2/3 de dépenses de personnel, ça veut dire que l'on a un budget très contraint, on a peu de marge de manœuvre sur le fonctionnement. Mais on pourra avoir des marges de manœuvre en matière d'investissement dans les années qui viennent, je l'espère. Puisque l'on est sur cette page des ratios, on peut, peut être les regarder, puisque je vous dis on les regarde assez peu et c'est dommage car ils sont très significatifs. Donc le ratio dépenses réelles de fonctionnement sur population, le ratio n°1 qui est le ratio du potentiel fiscal et financier de la commune, là on voit par contre que l'on n'est pas très bon, puisque l'on a 1029 euros par habitants alors que la moyenne c'est 1151 euros, ça veut dire qu'en fait on a presque 2 millions de moins de dépenses qu'une ville normale de notre strate. Et ça c'est induit par le ratio suivant, le produit de l'imposition directe sur la population, puisque nous avons 331 euros d'impôt par habitant alors que normalement nous devrions avoir 549 euros d'impôt par habitant. Donc quand on fait 549 – 331 et que l'on multiplie par 15 990 ça fait qu'en fait on a 3 millions 500 milles euros d'impôt en moins par rapport à une ville de 15 990 habitants. Alors je vous le dis on a 3 500 000 euros d'impôt en moins par rapport à la moyenne des villes de notre strate, on dépense 2 000 000 d'euros de moins qu'une ville de notre strates, puisque l'on a un peu plus de dotation que les autres communes. On le voit DGF sur population on a 419 euros au lieu de 249 euros. Et on le voit aussi, les recettes réelles de fonctionnement par population c'est le, on fait, 1193 euros pour Sin-le-Noble c'est normalement la norme 1375 euros, donc on multiplie. Et donc on a un budget de 3 millions inférieur à une ville de 15 990 habitants. Et donc comme vous le voyez on a un budget inférieur de 3 millions, et on dépense 2 millions de moins qu'une autre ville, ce qui fait donc que l'on a mécaniquement 1 million de moins d'autofinancement à injecter sur l'investissement, voilà. Ces ratios page 4 sont particulièrement intéressants à aller regarder de temps en temps et c'est la meilleure photographie de la situation communale. Donc quelques mots de conclusion avant de passer la parole si vous le souhaitez. Donc on a des recettes de fonctionnement atones mais nous refusons face à cela d'augmenter la fiscalité dans un objectif qui est très clair qui est de protéger nos concitoyens mais également de développer l'attractivité de notre ville qui a des atouts non négligeables. On en parlait lors du séminaire, Jean-Pierre le disait tout à l'heure, notre ville a des atouts. Il y a des écoles, il y a un collège, il y a un lycée, il y a un tissu associatif qui est particulièrement riche. Nous sommes très bien dotés en termes de transport en commun, nous avons des réseaux auto routiers, ou routiers qui ceinturent la ville. Nous avons des équipements sportifs de qualité et le budget vous montre que l'on continue d'en construire ou de les réhabiliter. Nous avons une politique culturelle de qualité, avec une école de musique/théâtre/danse, un printemps culturel, une bibliothèque. Nous avons du stationnement gratuit, nous avons une piscine, nous avons des salles de sport, nous avons un commerce dynamique, nous avons un prix du foncier qui est bas. Et si en face la fiscalité est attractive, je ne vois pas pourquoi nous n'attirerions pas d'avantage, et je l'ai déjà dit, plutôt que d'augmenter de 10% les impôts, je préfère augmenter de 10% le nombre de contribuables. Alors ça s'est au niveau de l'analyse de la conclusion sur les recettes, au niveau de la conclusion sur les dépenses de fonctionnement, nous devons donc poursuivre le travail de rationalisation en matière de dépenses, de recherche d'économie, le travail de rigueur, de mutualisation. Tout ça pour permettre d'aller sur l'investissement, alors un investissement contraint puisque nous devons honorer nos engagements sur la rénovation urbaine, nous devons réaliser des projets d'équipements pour lesquels nous avons des subventions qu'il serait dommage de perdre. Donc on les connaît, Carnot, Matisse, Foucaut, Rousseau, Curie, les terrains synthétiques, nous voulons malgré tout au-delà de ces dépenses contraintes d'investissement, enfin obligatoires, contraintes ou obligatoires d'investissement, nous voulons également

continuer l'effort entrepris en matière de reconquête des voiries. C'est pour ça que nous avons injecté 400 000 euros en 2015, 500 000 euros en 2016. Et ça je le répète ce n'était absolument pas prévu dans le programme. On est en avance dessus, on n'avait aucun engagement, on connaissait la complexité de la situation donc on est très heureux d'intégrer ces provisions. Réaliser des investissements de productivité également. Pour permettre des économies de fonctionnement lesquelles économies de fonctionnement dégageront des marges de manœuvre pour de nouveaux investissements. L'exemple clair c'est que l'on a investi l'année dernière 15 000 euros pour la nacelle électrique. Cette année on ne paye plus les 15 000 euros pour la location, du coup on a 15 000 euros d'excédent, donc on peut acheter une autre nacelle. C'est un peu les poupées russes, c'est investir une année, donc c'est ce que l'on va faire sur l'éclairage public, c'est ce que l'on fait sur l'éclairage des stades on est sur des retours sur investissement entre 1 à 5 ans. Aujourd'hui on sort la somme en investissement, demain on la regagne en fonctionnement, et comme elle est en fonctionnement on peut à nouveau réinvestir sur autre chose. Donc on va aussi chercher des subventions, on l'a fait sur les dossiers FITA, on va parler tout à l'heure de DETR, on a parlé parfois sur la gare de dossiers européens, on est en train de travailler sur des dossiers européens, si on ne peut pas financer on va aller chercher les subventions. Tout ça pour ouvrir un peu en termes de prospective. On va poursuivre les recherches de financement, nous allons travailler sur la DPV de 2016. Nous avons déjà en stock, 2 terrains synthétiques à financer, nous ne les ferons pas cette année, nous les ferons en 2017. Là on n'arriverait pas à tout faire cette année. Je vous ai parlé de la DETR sur laquelle on votera tout à l'heure. Et on en a déjà parlé vendredi soir lors du débat d'orientation budgétaire à la CAD, ça fait 2 ans que j'essaye de sortir le projet de gare donc avec un avis favorable au niveau de la CAD qui a présenté ce dossier sur des fonds européens. Sur un dossier ITI, j'ai rencontré le président du SMTD qui est intéressé pour la création d'un pôle multi modal au niveau de la gare de Sin-le-Noble. Et vendredi, lors de la prise de parole de Monsieur HALLE le président de groupe du Medid, il a dit effectivement qu'il est intéressant, que la deuxième ville du Douaisis ait une vraie gare et un pôle multi modal et c'est intéressant que ce groupe s'intéresse à ce dossier. Et le président POIRET a effectivement dit qu'il s'attachait à tout cela. Il ya eu des réunions la semaine dernière avec Réseau Ferré de France pour des questions de foncier. Et on va organiser dans les temps qui viennent des réunions avec la Région, le Département. Mais ça on essaiera que ça coûte le moins cher possible à la ville de Sin-le-Noble qui ne peut pas non plus investir plus que ses maigres moyens. Et surtout je l'avais dit l'année dernière ça a pris un peu de retard, aujourd'hui on a voté le budget très tôt, donc il y a là aussi un beau travail à mener avec l'ensemble des élus, avec les commissions compétentes pour la création d'un plan pluri annuel d'investissement, l'arrivée de notre directeur général des services au mois de novembre, on a un directeur financier qui est arrivé au mois d'octobre, maintenant avec les élus, avec les services pour bâtir ce plan pluri annuel d'investissement. Et [inaudible] réalisé d'aller mobiliser les financements potentiels, même si c'est compliqué en ce moment. Mais comme c'est compliqué on ne baisse pas les bras et on retousse les manches, au contraire, parce que c'est deux fois plus difficile. Voilà ce que je souhaitais vous dire sur ce budget. Je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques, et je vous écoute. Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord une question. En investissement, au compte 10, la taxe d'équipement apparaît bien en rappel, les 400 000 euros de 2015, mais cette somme n'était-elle pas un premier versement, le deuxième de mémoire devrait intervenir en 2016 ? Cela n'apparaît pas sur le BP ? Et convenez-en, cela permettrait d'investir au niveau des voiries. Je ne veux pas faire de polémique, c'est juste de la transparence par rapport à une décision de 2013/2014, à savoir l'installation de la plateforme Gifi, décision qui fût tant décriée à l'époque et qui en plus de l'apport financier pour la ville est générateur d'emploi. Comme vous, nous regrettons, la baisse des dotations de l'Etat qui est contre-productive pour l'investissement et donc pour l'emploi. Pour le budget 2016 que vous nous présentez, nous prenons acte de la non augmentation des taux de taxes, mais les Sinois verrons malheureusement une augmentation de leur taxe d'habitation avec la hausse de la valeur locative ce qui est classique mais surtout l'augmentation du taux voté par la CAD. Nous prenons acte aussi de la non diminution des subventions aux associations et en même temps de ce que nous avons été annoncé en commission 2, à savoir la remise à plat des subventions des associations non sportives et de leurs éventuelles augmentations. Pour toutes ces raisons nous voterons le budget.

M. le MAIRE : Je vous remercie, alors je vais juste répondre sur la taxe d'aménagement de GIFI, donc la taxe d'aménagement se touche en deux temps : une fois 18 mois après le dépôt du permis de construire et une fois 36 mois après. Donc voilà, donc le dépôt, on ne sait pas, parce que le dépôt de permis de construire c'est juillet 2013, donc nous aurions donc dû toucher la taxe janvier 2015 et donc la deuxième en 2016, 18 mois après. Or le problème c'est qu'il y a eu une modification du permis de construire et c'est là-dessus que ce sont basés les services fiscaux. Donc aujourd'hui nous ne savons pas si nous toucherons en décembre 2016 ou premier trimestre 2017. Donc comme je vous le disais tout à l'heure, nous avons un budget supplémentaire pour intégrer les excédents reportés de l'exercice 2015. Et peut-être que cela, nous avons interrogé les services fiscaux, qui ne sont pas en mesure de nous indiquer la date de versement de la taxe d'aménagement pour cette année. Mais bien évidemment elle sera intégrée si nous avons la certitude de la réaliser.

Voilà, d'autres questions ? Déclarations ? Jean-Pierre ? Véronique ? Madame BEGLANGY pas de déclaration ? Monsieur HOURNON ? Alors Jean-Pierre a une suee parce que l'on va revenir sur le rapport de la Chambre régionale des Comptes. Suspens !

M. HOURNON : Bien, je souhaiterais faire une déclaration au nom du groupe « Pour Sin le Noble, Ensemble et Autrement ». Tout le monde entend ? Oui ?

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les membres du groupe « Pour Sin le Noble, Ensemble et Autrement » m'ont demandé, en ma qualité de 1^{er} adjoint, d'exprimer, en leur nom, notre position sur le vote du budget présenté pour 2016. Point de suspens ! Dans la continuité du Débat d'orientation Budgétaire, nous confirmons notre enthousiasme pour la politique menée et qui se traduit à travers le budget primitif pour l'année 2016. Et que nous voterons donc avec élan et fierté ! Qui aurait cru, voici deux années, que nous parviendrions à ne pas augmenter pour la troisième fois du mandat, (déjà !), les taux d'imposition ? Protégeant ainsi nos concitoyens dont nous avons conscience des difficultés qui sont les leurs. Les difficultés de la ville étaient pourtant importantes ! Elles le demeurent ! Dans un contexte complexe pour l'ensemble des collectivités, ce qui ne nous facilite pas la tâche. Mais nous refusons, tant que possible, la solution de facilité d'une hausse des impôts communaux. Même s'il nous faut affronter, en plus des difficultés de fonctionnement spécifiques à la commune ou des baisses de dotations, la réalisation, désormais effective, de la rénovation urbaine. Sur nos trois premières années du mandat, ce sont, en effet, plus de 15 millions d'euros de dépenses en la matière que nous devons réaliser ! Alors que sur le précédent mandat, la dépense annuelle moyenne ne dépassait pas le million d'euros. Mais nous respectons les engagements passés de la ville. En faisant en sorte d'optimiser la dépense comme sur le groupe scolaire qui ne connut, sous notre gestion, aucun dérapage budgétaire. Face à des recettes limitées du fait de la baisse des dotations et de notre refus de la hausse des taux d'impositions locales, nous ne pouvons donc réduire, comme les autres communes, nos investissements. Puisque, en plus de la montée en charge de la rénovation urbaine, nous devons réaliser des investissements anciens financés pour partie sur des subventions. Financements que nous risquons de perdre en raison de l'ancienneté des projets. C'est le cas pour la rénovation extension de la salle Carnot, dossier à l'arrêt et qui a été relancé par Patrick ALLARD, adjoint aux sports, en étroite concertation avec le club conformément à notre engagement de lien avec les clubs. C'est le cas aussi de la réhabilitation de l'ancienne école Matisse en centre social que relance Didier CARREZ. En parallèle de l'écriture du projet éducatif et de la création d'un conseil d'usagers. C'est le cas aussi sur la révision du POS en PLU, dossier que je connais bien et que devons mener en un temps court sans aucun financement mais avec des surcoûts à financer du fait de ces délais. Au-delà de ces dossiers anciens, la situation difficile n'a pas altéré notre ambition. Et des subventions ont été obtenues, à des taux intéressants de 80 % sur la salle Foucaut. Le travail en la matière confié à Henri JARUGA, élu du conseil de quartier concerné, montre la réalité désormais objective de la démarche de démocratie participative. Nous nous en réjouissons car ce projet n'était pas inscrit à notre programme, comme d'ailleurs, la réhabilitation de la salle Rousseau ou les 2 terrains synthétiques des 2 stades, financés eux aussi à 80%. Autres projets sur lesquels l'avancée nous semble remarquable, celle de l'état de nos voiries. Malgré l'absence d'engagement pris devant les sinois, trop conscients que nous étions de la situation de la ville, c'est plus d' 1 million d'euros investi en deux années. Après la réfection de la place en 2014 ! Après les rues Gagarine, Carnot, Lambres, Parmentier, Gambetta, Saint Joseph en 2015, ce sera en 2016 au tour, nous l'espérons, des rues Sembat, Croizat, Ghesquières, Husson et la fin de la rue de Lambres sans oublier la voirie de la cité minière

de la rue Jules Guesde. Ces travaux sont financés, quasi au centime près, par les économies de fonctionnement réalisées, sans qu'aucune diminution de service public ne soit opérée. La culture est préservée avec le printemps culturel et l'école de musique/théâtre/danse/chorale qui ne subissent aucune baisse de financement. Comme le social avec une subvention élevée pour le CCAS. Comme le tissu associatif qui voit le budget des subventions, une nouvelle année, sanctuarisé conformément à nos engagements. Ou comme pour les NAP dont la gratuité est assurée une année de plus ! Pour les autres politiques comme la sécurité routière, l'égagage ou la végétalisation, la chasse aux subventions est ouverte. Grâce à cela, des travaux d'égagage conséquents seront menés à un volume inédit depuis bien longtemps. Grâce à cela aussi, nous pourrons travailler à la sécurisation des sorties d'école. Grâce à la recherche de subventions, des travaux d'économie d'énergie pourront être réalisés et permettront grâce aux économies de fonctionnement engendrées de financer d'autres investissements. La liste est longue et je m'arrêterais là pour me réjouir de ce budget au nom des collègues du groupe. Et ce d'autant plus que la maîtrise de notre endettement nous donne des marges de manœuvre du fait de la confiance retrouvée des banques. Nous attendons avec impatience les prochains travaux sur l'élaboration d'un plan pluri annuel d'investissement pour la période 2017/2020. Ce qui nous permettra de réaliser intégralement notre programme dont déjà la moitié est réalisée. Ce qui nous permettra encore une fois de dépasser nos engagements. Comme la gare, pour ne prendre qu'un exemple, dossier sur lequel vous travaillez et dont nous espérons qu'il se concrétisera. Même si nous n'en n'avions pas parlé pendant la campagne. Sur ces projets, nous espérons que nous travaillerons avec l'ensemble des élus du Conseil municipal de toutes sensibilités. Sur cette démarche de respect des minorités et de main tendue pour un travail collaboratif au service des habitants et de la ville, vous avez notre entier soutien. Comme pour la volonté d'associer au maximum nos concitoyens via la démocratie participative. Pour certains, les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Nous avons fait peu de promesses. Mais nous souhaitons les tenir et les dépasser. En tous les cas, celle de travailler « Pour Sin le Noble, Ensemble et Autrement » est tenue !

M. le MAIRE : Merci Jean-Paul. Jean-Pierre ça va ? Je vais installer des électrodes pour voir. Non. Je ne m'inquiète pas. Didier CARREZ voulait prendre la parole...

M. CARREZ : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, alors ça n'est pas à proprement parlé, une déclaration puisque je rejoins évidemment ce qui a été dit par Jean-Paul HOURNON, et que je suis en parfait accord avec sa présentation de ce budget. Mais je profite justement de ce budget qui est un moment fort dans la vie municipale, pour faire une mise au point. Une mise au point qui j'espère ira bien au-delà de cette salle. Je souhaiterais réagir à ce que j'entends de ci de là. A ce que je lis, ici ou là. Lorsque l'on parle de notre équipe majoritaire qui est bien souvent qualifiée d'équipe de droite qui mène une politique de droite. Evidemment, je ne suis pas du tout d'accord avec ces qualificatifs. Alors ceux qui disent, ceux qui écrivent cela ont parfaitement raison sur un point, nous sommes une véritable équipe. Là-dessus pas de problème. Les 24 élus forment un seul groupe. Et il n'y a aucun sous groupe. Nous sommes une équipe solidaire. Nous essayons de travailler dans la transversalité. Et ce qui est remarquable c'est que lorsque l'un d'entre nous est en difficulté, que ce soit sur le plan personnel ou sur le mandat qu'il a à accomplir, il y a toujours quelqu'un de cette équipe pour l'aider et l'épauler. Alors, oui nous sommes une véritable équipe. Mais de droite alors là c'est totalement faux. Je dois dire que chacun dans cette équipe apporte ses compétences, sa sensibilité et que c'est justement l'addition de ces sensibilités qui fait la richesse du groupe. De même que c'est l'addition de ces sensibilités qui nous a permis, il y a bientôt deux ans, il y a deux ans on y était de mener une campagne comme celle que nous avons menée. Lorsque l'on discute entre nous, pour les délibérations, pour les décisions à prendre, on ne cherche pas à savoir d'où on parle. On ne demande pas, tu es de où toi ? Tu es de droite ? Tu es de gauche ? Tu es du centre ? Tu es d'ailleurs ? Non ! Ce n'est pas ça qui nous intéresse, ce qui nous intéresse c'est où on va, c'est l'objectif. Mais pour une fois, moi je voudrais, et c'est l'exception, je voudrais vous dire d'où je parle. Certains ici le savent, je suis un militant de gauche depuis 40 ans. J'ai eu la chance dans mon militantisme, dans mon choix politique d'être le suppléant de Marc DOLLEZ comme député. J'ai eu la chance d'être l'adjoint au Maire de Paulette DEBLOCK, avec d'autres ici présents, comme Jean-Paul HOURNON, comme Josiane BRIDOUX. J'ai participé à la création du parti de gauche, de Jean-Luc MELANCHON et de Marc DOLLEZ, alors si je suis encore ici, parmi vous, c'est bien parce que pour moi, il n'y a pas de politique de droite, qui est

menée, et encore faudrait-il réfléchir. Qu'est ce que l'on entend par politique de droite au niveau municipal ? Qu'est ce que l'on entend par politique de gauche au niveau municipal ? Mais je prendrais comme référence ce que l'on entend, ce que l'on comprend dans le sens commun. Alors je parle ce soir parce que l'on a présenté le budget, parce notre Maire a présenté le budget, et au vu de ce budget, qui pourrait qualifier cette politique de réactionnaire ? D'anti sociale ? Ou je ne sais ? Pour nous il s'agit d'assainir la situation financière, mais ceci en restant ambitieux. Ambitieux quant à notre politique sociale, sportive, culturelle, associative, éducative et j'en passe. Et tout en améliorant le cadre de vie des habitants par le travail qui a déjà été accompli en matière d'environnement. Par le travail engagé au niveau des voiries. Et sachez que, à la responsabilité qui m'a été confié par le Maire, je vois, je crois que j'apprécie pleinement la politique qui est menée. Tout d'abord, alors pour ceux qui ne savent pas, donc en tant qu'adjoint à la démocratie participative et ayant en responsabilité les centres sociaux et la politique de la ville, je pense que c'est un bon poste d'observation et d'action. Tout d'abord par la méthode avec laquelle nous travaillons, et je parle ici de la démocratie participative. Alors la démocratie participative je l'ai déjà dit on peut la mettre à toutes les sauces, on peut en faire un gadget, mais ici, c'est bien d'une volonté politique qu'il s'agit. Et c'est bien ce que nous employons à tous les niveaux. Ça n'est pas un slogan, c'est une volonté politique par la prise en compte des différentes propositions qui sont faites, par le conseil des sages et je salue son président, par le conseil municipal des jeunes, par les conseils de quartiers, bientôt par les deux conseils citoyens que nous allons mettre en place, par l'OMS, et bientôt par l'office municipal de la vie associative. Voilà de la démocratie participative, mais entre nous c'est aussi la démocratie participative avec laquelle nous fonctionnons. Je parlerais aussi du travail des commissions municipales, Monsieur le Maire en a parlé avec l'ensemble des élus, donc y compris évidemment les élus minoritaires. Je parlerais mais là aussi on en a parlé du séminaire qui a eu lieu donc ce mardi, avec des échanges directs, courtois et fructueux. Tout cela très constructif. Mais cette méthode elle est également illustrée par le travail du Maire avec les autres élus et les institutions. Avec le député Jean-Jacques CANDELIER, avec les conseillers départementaux, et le Maire en a parlé tout à l'heure, Josiane BRIDOUX ici présente, Frédéric DELANNOY, avec les conseillers régionaux qui ont été élus, il n'y a pas longtemps. Avec l'ensemble des structures inter communales que sont la CAD, le SMTD. Avec bien entendu le représentant de l'Etat, à savoir le Sous-Préfet. Ce qui fait qu'aujourd'hui, Sin-le-Noble est une ville respectée. Une ville écoutée. Car Sin-le-Noble parle haut et fort, d'une seule voix et tout en respectant les autres communes et en étant bien entendu solidaire de celles-ci. Donc une équipe, et une politique non pas de droite mais au service des sinois. Et pourquoi ça marche ? Parce que lors de la campagne, je me rappelle, vous avez peut être en mémoire cette publicité parlant d'un constructeur que nous connaissons bien ici dans le Douaisis qui dit « ça ne marchera jamais » et oui le fait d'avoir une équipe constituée de gens, venant d'horizon différent, sans cesse on nous disait, ça ne marchera jamais. Et justement ça marche. Et ça marche parce que nous sommes divers, mais avec des valeurs que nous partageons, les valeurs de justice sociale, de solidarité, l'importance accordée à l'éducation, à la culture, à l'émancipation. Voilà tout ce qui nous rassemble, tout ce qui nous rejoint. Et aussi ça marche, parce que nous avons un chef d'orchestre, un rassembleur tout à fait ouvert, et je crois que l'on a encore pu le constater ce soir, ouvert il l'a montré justement en constituant cette équipe ouverte à toutes les sensibilités. Rassembleur aussi dans les discours que vous avez pu entendre, notamment, moi j'ai en tête celui après les attentas de janvier 2015, quel défenseur des valeurs de la République, lors de ce discours. J'ai aussi en mémoire le discours des vœux avec l'hommage rendu à Henri MARTEL et à Paulette DEBLOCK. Alors oui nous avons un Maire, qui en plus veut être le porte-parole de la population et qui nous demande d'être le porte-parole de la population. Un Maire qui s'investit, et je l'ai déjà dit notre Maire vit sa ville, il respire sa ville. Un Maire combatif, on a pris comme exemple la Poste dont on a parlé, la gare, les différentes interventions faite avec Johanne MASCLET, adjointe donc aux affaires scolaires, pour que l'on n'ait pas de fermeture à l'école Molière. Alors tout ça fait que ça marche. Et en conclusion, je ne veux pas être trop long je dirais donc que pour moi et je crois pour beaucoup ici, ça n'est pas une équipe de droite, ça n'est pas une politique de droite qui est menée, mais une équipe au service des sinois, formée d'hommes et de femmes venues d'horizon divers, mais tous comme disait Jules Romains étant des femmes et des hommes de bonne volonté. Et il y en a aussi dans la salle, je pense aux anciens élus qui sont ici présents, qui ont rempli une mission au service de la ville et au service des habitants et qui continuent d'une autre manière et qui ont prouvé aussi leur bonne volonté, je les salue. Donc une équipe travaillant uniquement pour la ville et ses habitants, pour l'intérêt général, et avec un Maire au service de tous. Alors

voilà pourquoi l'homme de gauche que je suis, que je reste, parce que non je n'ai pas changé !... - Je vous l'aurais bien chanté mais bon par rapport à Julio ça n'aurait pas été très joli- ...L'homme que je suis, l'homme de gauche est heureux et fier de faire partie de cette équipe et de contribuer à la mise en œuvre de cette politique, voilà je vous remercie.

M. le MAIRE : Merci Jean-Paul, merci Didier, je ne vais pas en ajouter. Effectivement je ne savais pas qu'il y avait cette intervention, mais on voit qu'elle vient des tripes et je n'ai rien à ajouter sauf à vous remercier pour vos déclarations.

Madame BRIDOUX vous aviez déjà, l'année dernière, exprimé votre vote positif au nom de Monsieur ENTEM, et vote que vous réitérez cette année, donc je vous en remercie. Jean-Paul pour l'ensemble du groupe je vous remercie de votre soutien sur ce budget. Et Didier effectivement je vais ajouter addition des sensibilités parce que effectivement nous ne sommes ni une liste de droite, ni une liste de gauche, ni une liste de centre, nous sommes une liste diverse et une liste sinoise qui travaille pour Sin-le-Noble et je comprends bien que l'homme de gauche, mais il y en a d'autres dans la salle , Patrick ALLARD, Jean-Paul HOURNON, mais il y en a qui sont de droit également Jean-Michel CHOTIN et tout le monde vit très bien ensemble et parfois ce sont ceux de droite et de gauche qui s'entendent le mieux dans notre groupe. Et je le disais que l'on a eu un long débat mardi soir, est-ce que l'on accorde un terrain pour une association d'air soft. Je peux vous dire qu'il n'y avait des gens de gauche qui étaient pour et des gens de droite qui étaient contre. C'était effectivement ... Quand on choisit telle ou telle voirie il n'y a pas de clivage droite gauche, quand on choisit tel ou tel éclairage, quand on choisit tel ou tel marquage de sécurité, tel passage piéton, tel stop, on n'est ni de gauche ni de droite, apolitique mais à la limite c'est un peu la thématique aujourd'hui parce ce que ça renvoie à ce que disais Jean-Pierre dans son propos introductif qu'il parlait qu'il fallait abandonner nos vieux clivages, nous en sommes tous là, et je le disais tout à l'heure que nous l'avons anticipé il y a 3 ans. Puisque l'on a mené plus d'une année de campagne, donc on travaille tous dans le respect mutuel, majorité, minorité, droite, gauche, centre... Il y a plein de gens dans le groupe dont je ne sais pas s'ils sont de droite ou de gauche. Mais en tout cas merci à tous pour vos prises de parole, et donc je vous propose malgré tout, -parce que nous sommes qu'à la première des 26 délibérations à prendre ce soir-, de peut-être, si vous le voulez bien de passer au vote du budget.

Et donc page 13, l'article 1, adopte le budget primitif 2016 ; dont le vote est opéré par chapitre, comme précisé, vous avez les éléments d'information. Et on vous rappelle dans l'article 2 que le présent budget est voté en l'absence de vote du compte administratif de l'exercice 2015. Alors comme c'est un budget on va peut-être l'adopter.

Donc qui souhaite adopter le budget qui vous est proposé pour l'année 2016 ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc le budget de l'année 2016 est adopté à l'unanimité et ce n'est pas un détail, ça n'est pas anecdotique, donc je vous remercie tous parce que je suis très sensible à ce vote unanime.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le budget c'est la transcription technique/ comptable/ budgétaire d'une politique, d'une vision politique. Par ce geste d'adopter le budget vous souscrivez à la politique menée. Donc je remercie le groupe majoritaire pour le soutien qu'il m'apporte au quotidien. Parce que c'est un travail d'équipe, et je remercie également les élus des autres sensibilités parce que c'est une position qui peut poser question de se dire est-ce que l'on fait un acte positif de voter le budget. Donc j'y suis très sensible et je vous remercie de ce vote.

2) Délégation à l'exécutif du pouvoir de recourir à l'emprunt – Définition de la stratégie d'endettement 2016

Donc je vous propose de passer à la délibération suivante, page 15. On va accélérer un peu parce que là ce sont toutes des délibérations techniques qui visent à acter les éléments qui sont inscrits au budget. Donc la délégation à l'exécutif du pouvoir de recourir à l'emprunt, et la définition de la stratégie de l'endettement

pour 2016. Donc comme la note de synthèse vous l'indique depuis les lois de décentralisations de 1982, les collectivités recourent librement à l'emprunt mais ceci représente potentiellement un risque financier et c'est pourquoi une circulaire ministérielle de juin 2010 recommande de définir chaque année, la stratégie d'endettement et de délibérer à ce sujet. Donc la délibération vous est proposée page 17. Elle vous rappelle en son article 1^{er} la délégation générale de l'assemblée délibérante au Maire, à hauteur de 6 millions d'euros en matière de besoin de financement. L'article 2 définit la politique d'endettement comme suit. Avec un encours de dette de 14 188 303,05 euros. Avec 100% de l'encours de dette qui est composé de 19 contrats et qui sont tous classés 1-A, c'est-à-dire que nous n'avons aucun emprunt toxique, aucun risque sur notre dette, et donc la politique d'endettement à l'encours de dette envisagé pour l'année 2016 à 14 967 387, 15 euros, soit un encours de dette au 1^{er} janvier 2016 de 14 188 303,05 euros, diminué du remboursement de l'annuité en capital de 1 220 915,90 euros et augmenté du montant de l'emprunt prévu en 2016, 2 000 000, 1 000 000 dans les restes à réaliser et 1 000 000 dans le budget. On vous propose d'autoriser dans l'article 3, de m'autoriser à contracter plusieurs emprunts, dans le cadre de cette stratégie d'endettement et on vous rappelle l'article 4 que le Conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés via les décisions directes et c'est le cas sur la décision directe, l'état des décisions directes qui vous a été présenté en début de conseil où figure cette information.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Donc je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération suivante, page 21.

3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2016

On vous rappelle que le Code général des impôts énonce en son article 1639 A que les collectivités doivent faire connaître aux services fiscaux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit et ce avant le 15 avril. Donc la commune de Sin-le-Noble doit se prononcer pour 2016, sur le taux de la taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Donc conformément au débat d'orientation budgétaire et au budget primitif que nous venons d'adopter, donc l'article 1 de la délibération page 23, vous propose de ne pas augmenter les taux d'impositions directes communales pour l'exercice 2016 avec un produit fiscal attendu de 5 294 789 euros. Et les taux sont inchangés, ils vous sont présentés. L'article 2 vous précise les montants attendus de la taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties. Et l'article 3 vous demande de me donner autorisation pour signer l'état 1259 COM et de me donner tout pouvoir pour la mise en œuvre de cette décision. Je pense qu'il n'y a pas de problème puisque c'est corrélé au vote du budget.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Donc les taux d'imposition des taxes directes locales sont adoptés à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

4- Subvention en faveur du Centre communal d'action sociale

Là aussi, une délibération à prendre suite au vote du budget. Donc dans la note de synthèse, on vous explique que chaque année, nous octroyons une subvention d'équilibre au CCAS pour lui permettre d'exercer ses missions en matière d'action sociale, de santé ou d'inter-générationnalité. Et on vous propose, donc, comme on en a discuté tout à l'heure, d'attribuer une subvention de 630 000 euros comme nous l'avons provisionné au budget primitif que nous venons d'adopter. La délibération page 27 acte tout cela.

Article 1 : autoriser le versement d'une subvention de 630 000euros. Article 2 : on rappelle que ces crédits seront prélevés sur le chapitre 65.

Pas de questions ? Pas de remarques ? Donc je vous propose d'adopter cette délibération.
Y a-t-il des voix contres ? Des personnes qui s'abstiennent ?

On me signale juste pour le procès verbal que Madame BRIDOUX s'est absentée quelques instants. Donc je pense que si elle avait été contre, elle serait restée ou elle l'aurait dit au moment du vote du budget.

Donc nous adoptons cette délibération à l'unanimité moins Madame BRIDOUX qui s'est absentée quelques instants.

ADOpte A L'UNANIMITE

5- Provision pour risque contentieux

Page 29, délibération sur une provision sur risque contentieux.

Donc là aussi toujours le corolaire du vote du budget. On vous rappelle dans la note de synthèse l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales. Cet article oblige les collectivités à constituer une provision par une délibération de l'assemblée délibérante, ce dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune. Donc la provision doit être constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui peut le cas échéant en résulter. A ce jour, nous avons deux dossiers contentieux qui présentent des prétentions indemnitaires et/ou des demandes au titre des frais irrépétibles. Donc le premier dossier nous le connaissons, c'est celui qui concerne l'affaire de la Courée Douce, il a déjà fait l'objet d'une inscription lors de l'adoption du budget primitif 2015 mais il faut le reconduire pour le budget 2016 puisque le dossier est toujours pendant devant la juridiction concernée. Donc je vous rappelle que le défendeur réclame dans le cadre de l'action introduite par la Commune pour obtenir la résolution judiciaire de la vente de la Courée douce, outre la restitution de la somme versée pour l'acquisition, -ce qui semble logique-, 33 485,40 euros d'indemnités et 2000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. Et pour un deuxième dossier c'est une action introduire par un agent contre un arrêté municipal de licenciement et qui réclame 1 500 euros au titre des frais irrépétibles. Donc la délibération page 31 vous propose de provisionner la somme de 36 985,40 euros qui sera inscrite à l'article 6815.

Des questions ? Des remarques ?

Non, donc je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Non, donc l'inscription de cette provision de 36 985,40 euros à l'article 6815 est adoptée à l'unanimité merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - Approbation du tableau des effets au budget primitif 2016

Page 33, l'approbation du tableau des effectifs au budget primitif 2016. Là aussi c'est une délibération purement administrative et qui permet de constater l'annexe au budget primitif, qui est donc insérée dans la maquette budgétaire. Donc comme la note de synthèse vous le rappelle, l'inscription de cette annexe au budget primitif permet de constater le respect par la collectivité de l'obligation qui lui est faite par le Code général des collectivités locales de joindre ce tableau des effectifs au budget primitif de l'exercice et c'est l'annexe qui est page 118 à 119 bis de la maquette budgétaire. Donc cette délibération page 35 est très simple. Article 1, vous demande d'approuver le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe au budget primitif de l'année 2016. Et la commission 1, je ne l'ai pas dit depuis tout à l'heure bien évidemment nous avons les avis unanimes des commissions.

Qui ne souhaite adopter cette délibération ? Qui s'abstient ? Donc délibération à l'unanimité. Et on note le retour de Madame BRIDOUX pour cette délibération. Puisque vous n'avez pas voté la délibération sur le CCAS.

ADOpte A L'UNANIMITE

Voilà mais c'est ce que j'ai dit. Je ne l'ai pas dit que Madame BRIDOUX sortait pour ne pas voter la subvention au CCAS. J'ai justement dit en votre absence, que comme vous l'aviez voté au budget, c'est que vous donniez quitus. Mais malgré tout pour une question de formalisme nous avons noté votre absence à ce moment là.

Une délibération qui elle aussi est une conséquence budgétaire mais nous l'aurions prise même si nous n'avions pas voté le budget. Donc l'annulation de titre de recettes sur l'exercice antérieur, page 37 pour le cirque éducatif.

7- Annulation de titre de recettes sur exercice antérieur pour le cirque éducatif

Donc on vous rappelle que l'association du cirque éducatif est accueillie chaque année, place du cirque depuis 1985, de façon temporaire pour présenter son spectacle. En 2014, il y a un titre de recette qui a été émis pour 19 700,59 euros. Il a été émis par la Commune envers le cirque éducatif au titre du remboursement de la facture d'électricité pour l'année 2014. Nous accueillons le cirque, nous avons un branchement électrique, la ville paye la facture mais le cirque rembourse. Or en fait, l'historique de la situation montre que la totalité de cette somme n'incombe pas au cirque éducatif et qu'il convient d'annuler le titre de recette de 19 700,59 euros et le remplacer par un nouveau titre de 13 206,48 euros qui correspond à la juste consommation du cirque. Juste pour info, c'est que le compteur n'a pas été fermé tout de suite après le départ du cirque, donc EDF a envoyé des factures de provision mais nous avons eu un avoir en face. Donc c'est une délibération qui je pense ne va pas vous créer des soucis. Page 39, donc l'article 1, admission en non-valeur du titre de recettes n°1854 du 26 août 2014, non recouvré, pour la somme de 19 700 euros et d'inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de la précédente décision au budget primitif 2016, article 673. Et c'est important parce que sinon le Trésor public,... comme nous avons émis le titre, si on ne l'annule pas, le Trésor va relancer sans arrêt le cirque qui va finir par avoir des problèmes. Je suppose qu'il n'y a pas de soucis, tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération.

Donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

8- Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R), programme 2016

9- Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) programme 2016 : projet de réfection de la rue Croizat

Délibération page 41, mais il y a les nouvelles délibérations qui ont été posées sur table. Pour des demandes de dotation d'équipement au titre des territoires ruraux, la D.E.T.R. Puisque nous l'avions dit en commission, l'appel à projet est arrivé très tardivement et les délais sont très courts. Donc lors de la commission nous n'avions pas encore tous les devis correspondants. Donc nous avons acté le principe et nous savions que nous allions recevoir de nouveaux devis. Donc ce sont deux projets de délibération relativement à une demande de subvention de D.E.T.R à laquelle émerge la commune. Donc pour rappel nous avons obtenus déjà l'année dernière une dotation D.E.T.R pour financer l'éclairage du complexe Mercier. Donc la nouvelle délibération est posée sur table. Comme nous l'avions annoncé en commission suite à ces délais très courts puisque nous avons reçu l'appel à projet fin janvier, la date butoir est fixée au 15 mars et que nous avons donc passé en commission le 4 février et que nous n'avions pas reçu entre l'appel à projet nous avons eu quelques jours donc les devis nous sont arrivés tardivement. Donc malgré le

titre de D.E.T.R qui parfois interroge, on nous dit pourquoi Sin-le-Noble est éligible à une dotation pour des territoires ruraux, c'est la ville Sin-le-Noble est effectivement éligible puisqu'elle a un potentiel financier particulièrement faible. Il lui est donc possible de déposer deux dossiers maximum mais en présentant un ordre de priorité. Donc les travaux de même nature portant sur plusieurs bâtiments doivent être regroupés en un seul dossier et c'est ce que l'on a fait sur le projet de rénovation des éclairages des complexes sportifs. Il ya plusieurs bâtiment qui sont concernés. Les projets éligibles peuvent concerner différentes thématiques, travaux de voiries pour les dessertes dans le cadre d'activité économique, les constructions scolaires, les travaux sur construction publics, les travaux d'accessibilité, les travaux de mise aux normes de sécurité, de rénovation thermique ou participant à la transition écologique des constructions publiques y compris des bâtiments à caractère sportif. Donc nous souhaitons déposer deux dossiers, un dossier relatif au projet de rénovation des éclairages et des installations sportives de la ville, on le disait tout à l'heure, ce qui nous permet des économies d'énergie mais également de participer à la transition écologique vers une énergie durable et économe et ce dans la continuité de ce que nous avons fait en 2015 sur le complexe Mercier. Et donc ce projet peut profiter d'un taux à 40%. Et le deuxième projet concerne la rénovation des voiries de la rue Croizat, dont l'état est très dégradé, qui est fréquentée par les poids lourds qui se rendent à la plateforme logistique et nous avons déjà obtenu une participation CAD de 43 534 euros et nous pouvons sur ce dossier prétendre à un financement D.E.T.R à hauteur de 30% soit 34 940 euros sur un total de 160 000 euros et je vous le disais que nous devions prioriser nos demandes, donc nous donnons la priorité aux investissements sur les équipements, la rénovation de l'éclairage des complexes sportifs parce que là-dessus nous pouvons avoir un véritable effet de levier financier. Donc vous avez sur la délibération posée sur table le détail du projet de rénovation de l'éclairage des complexes sportifs, un total de 50 415 euros, 40% est à D.E. T.R 20 000 euros de subvention environ, 30 000 euros à charge de la commune mais je vous le disais le directeur du service des sports m'a fait une note dessus je pense que c'est sur le stade des frères Martel, le retour sur investissement est de 1 année. Donc nous investissons la somme et c'est ce que nous gagnions chaque année en économie d'énergie. Si nous avons la subvention bien évidemment car là c'est 40%. Donc nous avons dedans la salle de sport Joliot Curie, le complexe Marcel Cerdan, la salle Delaune, la salle de sport Rousseau, la piscine municipale et les terrains d'entraînement ou le terrain d'honneur du stade des frères Martel puisque nous avons déjà fait l'année dernière le complexe Mercier et que nous avons déjà fait également le stade Bassement. Voilà pour ce projet. Et pour la rue Croizat, donc vous avez là également le détail 160 000 euros D.E.T.R 34 940 euros, la ville 80 000 euros, la CAD 43 000 euros. Ça fait que l'on aurait à peu près 50% de subventions sur des travaux de voiries et c'est éligible à la D.E.T.R puisque c'est de la desserte d'installations économiques. Y a-t-il des questions ? Où des remarques ? Où est-ce que l'on peut passer au vote sur ces deux délibérations.

Donc je vous propose de les passer toutes les deux, je vous propose d'approuver le projet, rénovation éclairage, installation sportive d'une part et la réfection de la rue Croizat d'autre part. Je vous propose de décider de solliciter des subventions D.E.T.R. pour ces deux projets, d'arrêter le plan de financement à 20 166 euros pour la rénovation éclairage, 34 940 euros de D.E.T.R pour la réfection de la rue Croizat, de m'autoriser à accomplir les formalités afférentes et de remarquer que les dépenses seront prélevées au chapitre 23 et les recettes sur le chapitre 1321.

Tout le monde est d'accord ? Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ces deux délibérations ? Des personnes qui s'abstiennent ? Non, donc adopté à l'unanimité merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

II/ AFFAIRES SCOLAIRES

10- Subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires 2016, participation aux frais de transports, sorties scolaires

Nous passons ensuite à la délégation, affaires scolaires dont le rapporteur devrait être Madame Johanne MASCLÉ mais qui a des soucis de santé. Donc je vais essayer de me substituer à elle, mais c'est une délibération classique qui vise après le vote du budget à fixer les subventions au bénéfice des coopératives scolaires et nous ferons de même après pour les associations sportives et les associations non sportives.

Donc ces subventions au bénéfice des coopératives scolaires qui doivent financer les coûts de transports des voyages de fin d'année, les sorties scolaires dans le courant d'année dans un rayon de plus de 25 km de la commune. Alors on vous rappelle dans la note de synthèse que dans le cadre de travail du toilettage juridique qui est mené depuis 2014, la base de calcul de la subvention avait déjà été revue en 2015 à 2 euros par élève et 42 euros par classe. On s'est aperçu qu'auparavant les modalités d'attribution n'avaient pas de logique particulière. Donc là, on a décidé collectivement l'année dernière, tous ensemble au regard du principe d'égalité de traitement, d'opter pour cette évolution et donc pour 2016 le montant, les modalités sont toujours les mêmes, 2 euros par élève, 42 euros par classe. Et ce qui fait donc d'allouer un montant total de subvention à 6 586 euros pour 75 classes qui accueillent 1718 élèves.

Des questions ? Des remarques ? On peut passer à la délibération ?

Délibération qui est donc page 51/52. Et dans l'article 1^{er} on vous propose d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2016 aux coopératives scolaires pour financer les coûts de transports des voyages de fin d'année. Son article 2 arrête le montant à 2 euros par élève, 42 euros par classe. Ce qui donne un total de 6 586 euros. Et avec un détail école par école qui est dans le tableau qui est joint. L'article 3, précise l'affectation budgétaire à savoir un prélèvement sur les crédits inscrits au budget. article 6574 et l'article 4 vous demande de m'autoriser à accomplir les actes afférents.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ? Des personnes qui s'abstiennent ?
Donc adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

III/- ADMINISTRATION GENERALE

11- Délégation générale du Conseil municipal au Maire, désignation de Monsieur le Maire comme représentant du pouvoir adjudicateur

La partie administration générale dont je suis le rapporteur, une première délibération sur la délégation générale du Conseil municipal au Maire et la désignation du Maire comme représentant du pouvoir adjudicateur.

Donc là c'est une délibération là aussi technique dans le cadre du travail de sécurisation juridique et de clarification administrative que mène la Direction des affaires juridiques et qui vise à préciser deux délibérations précédentes puisque l'on vous rappelle dans la note de synthèse que le Conseil municipal a délégué au Maire certaines de ces compétences lors des séances du 29 avril 2014 et du 10 juillet 2015. Et dans cette délégation notamment celle en matière de marchés publics ou d'accords-cadres quand les sommes sont inscrites au budget. Donc, le droit communautaire précise la notion de pouvoir adjudicateur qui renvoie aux règles de délégation et compétence propre à chaque organisme et qui en fait, désigne l'acheteur public. Donc c'est pourquoi dans le cadre de cette précision administrative il apparaît judicieux/opportun de préciser les deux délibérations dont nous venons de parler et de désigner comme représentant du pouvoir adjudicateur, le Maire. Donc c'est le sens de la délibération de la page 59. Pas de question ? C'est une délibération purement technique. Donc page 59, article 1, désigne Monsieur le Maire en tant que représentant du pouvoir adjudicateur. Article 2 précise que toutes les autres délibérations susvisées, celle du 29 avril 2014 et celle du 10 juillet 2015 et celle du 30 septembre 2015 restent inchangées.

Je pense que tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12- Délégation générale du Conseil municipal au Maire, modification de l'article L2122-22 du code des collectivités territoriales

Page 61, deuxième délibération de la partie administration générale. Toujours une délégation générale du Conseil municipal au Maire. C'est la modification de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Donc celle là est sur table aussi. Donc on vous rappelle dans la note de synthèse, c'est la loi NOTRe dont nous avons entendu parler ces derniers temps. Donc la loi NOTRe pour Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015, est venue élargir le champ de compétence du Conseil municipal pouvant être délégué au Maire. Alors cela dans un souci de rationalisation de l'action publique territoriale. Cette loi modifie deux points. Alors le premier point modifié, la délégation en matière de régie. Jusqu'ici cette délégation était limitée à la création de régie et elle est désormais étendue à la modification ou à la suppression des régies. Le deuxième pour la faculté de demander à l'Etat ou d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subvention. Donc l'objectif de la loi NOTRe et de cet élargissement de délégation de compétences est de permettre une réponse plus rapide de l'administration et d'en accroître l'efficacité. C'est pourquoi, il est apparu opportun de modifier la délégation générale du Conseil municipal au Maire qui date d'avril 2014 et qui ne pouvait donc pas inclure les nouvelles dispositions de la loi NOTRe de août 2015. Donc la page suivante, article 1, donc on décide que la délibération du Conseil municipal d'avril 2014 visée en sous préfecture le 9 mai 2014 sera désormais rédigée ainsi : « *Le Maire sera chargé pour la durée du présent mandat et par délégation du conseil municipal, donc de créer, modifier, ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux* ». Donc pour l'heure, la délégation principale précédente, ça n'était que sur la création. Donc là on ajoute « *modifier ou supprimer les régies* ». Un nouvel article demande à l'Etat ou d'autres collectivités territoriales l'attribution de subvention dans la limite d'un montant maximal de 500 000 euros. Donc la loi NOTRe prévoit cette délégation. Le Conseil municipal doit en fixer la limite. Nous vous proposons 500 000 euros, de toute façon c'est pour aller chercher des recettes, et on voyait tout à l'heure sur la D.E.T.R on est parfois sur des délais très contraints. Je sais que l'année dernière sur la DPV c'était pareil donc on s'arrange toujours pour faire un Conseil municipal ou anticiper. Et l'article 2 dit que les autres dispositions de la délibération d'avril 2014 portant délégation au Maire sont inchangées. Et on vous rappelle dans l'article 3 que conformément aux dispositions de l'article L.2122-23, les décisions prises par le Maire sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils municipaux portant sur les mêmes objets et que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal notamment par l'état des décisions directes.

Des questions ? Des remarques ? Non, donc je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ? Des personnes qui s'abstiennent ? Non, donc délibération adoptée à l'unanimité merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13- Utilisation des véhicules de service de la commune, adoption du règlement d'utilisation

La délibération suivante page 65, donc sur l'utilisation des véhicules de service de la Commune. Adoption d'un règlement d'utilisation. Donc là aussi c'est un projet de délibération qui vise à opérer un toilettage juridique et administratif des pratiques au sein de la collectivité en termes d'utilisation des véhicules de service.

Donc comme la note de synthèse vous l'indique, et vous le savez, la Commune possède un parc de véhicule de service à disposition des agents pour leur besoin de déplacement au cours de leur service ou de leur

astreinte. Aucun agent ne dispose de véhicule de fonction. La collectivité peut prêter exceptionnellement c'est un vieil usage dans la collectivité, une fois par an, à un agent, un véhicule dans le cadre d'un déménagement ou d'un transport de produits volumineux. Néanmoins au regard du principe de parité entre les fonctions publiques, les agents de la fonction publique territoriale ne peuvent bénéficier d'avantages supplémentaires par rapport à la fonction publique d'Etat et il convient donc, en l'absence de texte relatif à la fonction publique territoriale, de se référer à la circulaire du 5 mai 1997 pour réglementer l'usage des véhicules. Alors on vous explique qu'il y a plusieurs véhicules, plusieurs catégories de véhicules. Il y a les véhicules qui sont constitués en pool c'est-à-dire par groupe, les véhicules qui sont affectés à titre personnel, précaire et révocable avec ou sans autorisation de remise à domicile. Ça concerne les agents qui doivent rejoindre leur poste de travail à tout moment, et enfin troisième catégorie, les véhicules et les engins d'intervention technique. Donc on vous précise que le présent règlement a pour objet de rappeler les contraintes juridiques et financières qui s'imposent aux agents dans l'utilisation des véhicules. Avant de délibérer on vous a mis en pièce jointe, page 69 à 78, donc il est assez détaillé, le projet de règlement intérieur qui définit les conditions d'utilisation des véhicules de service. Très rapidement le préambule rappelle le principe de parité entre les fonctions publiques et la répartition des véhicules en trois catégories, je viens de vous les indiquer. L'article 1^{er} sur l'accréditation préalable avec l'obligation d'un permis de conduire, ça paraît logique et l'aptitude à la conduite automobile, ça paraît également logique. Ensuite, dans les autres parties, un carnet de bord qui doit être rempli, les règles relatives à l'approvisionnement en carburant, le contrôle de consommation, les frais de péage, les règles relatives à l'entretien et la propreté des véhicules. Les règles pendant les congés, ensuite le chapitre 2 relatif aux véhicules utilisés lors des astreintes qui sont donc définies avec le véhicule de service pour les chefs d'astreintes et les véhicules d'astreintes autre. Ensuite, une partie spécifique pour le fonctionnement du véhicule 9 places. Donc puisque nous avons un véhicule 9 places utilisé par le centre social et qui est mis parfois aussi à disposition des associations sportives ou non sportives. Donc on définit tout cela et notamment le prêt pour une courte distance aux associations ou le prêt de véhicule en cas de long trajet avec les modalités d'imprimé de demande, d'assurance, remisage, propreté, entretien et au niveau du carburant. Ensuite un chapitre spécifique aux conditions relatives aux véhicules avec autorisation de remisage à domicile qui sont soumis à une autorisation. Il y a aussi le traitement des périodes de congé. Et en lisant le règlement, l'article 26 durant les périodes de congé de plus de trois semaines le véhicule de service doit rester à disposition de la collectivité, moi trois semaines ça me paraît un peu long. Donc je me tourne vers les services, est ce qu'il y a une raison ?

M. le Directeur général des services : Oui Monsieur le Maire, sur ce point qui concerne effectivement la restitution du véhicule remisé sur le parc du centre technique municipal il est coutume de viser uniquement la période estivale où les agents posent au minimum 3 semaines de vacances, voilà c'est la raison pour laquelle on a repris cet élément là, en sachant que dans les faits aujourd'hui, quasiment personne n'est concerné.

M. le MAIRE : ok, merci. Parce que je trouvais que c'était un peu long 3 semaines, mais si ça ne concerne personne ça va. Et enfin le dernier chapitre qui concerne le prêt exceptionnel de véhicule aux agents communaux, c'est une vieille tradition qu'il est intéressant de conserver puisqu'un véhicule peut être gracieusement/exceptionnellement prêté un week-end à raison de une fois par an et par agent pour effectuer un déménagement ou le transport de gros matériels et pour un kilométrage maximum de 100km. Là il y a toutes les modalités relatives. Et le titre 3 traite des assurances, des accidents et des responsabilités. Et page 77/78, il y a le détail des véhicules légers page 77 et des engins à remorque page 78. Voilà donc, c'est un toilettage. Là aussi c'est dans le cadre du travail de toilettage juridique et administratif qu'il est apparu intéressant d'adopter, de se doter d'un règlement intérieur définissant les conditions d'utilisation des véhicules de service. Je suppose que tout le monde est d'accord avec l'adoption de ce document ?

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

IV/ SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

14- Subventions aux associations sportives

Et je vais enfin pouvoir souffler, puisque nous passons, là aussi dans le cadre du vote du budget, il nous faut voter sur les subventions annuelles en faveur des associations sportives et non sportives. Donc je vous le disais tout à l'heure Marie-Josée DELATTRE, adjointe à la vie associative, s'est faite opérer du pied et donc elle ne peut pas marcher. Donc elle s'excuse, et je présenterais le cas échéant pour les associations non sportives, et Patrick ALLARD, adjoint aux sports, va nous présenter celles du monde sportif.

M. ALLARD : Bonsoir à toutes et à tous, je vais parler très très lentement comme ça Monsieur le Maire aura le temps de boire un coup. Alors comme promis, bon il n'y aura donc aucune baisse des subventions de fonctionnement allouées aux associations sportives et donc je maintiens le montant alloué l'an passé. Néanmoins, sur la proposition de la commission des finances de l'office municipal des sports, la subvention octroyée au club de tennis de table passera de 5 000 à 5 400 euros. En effet, en raison des travaux de rénovation et d'extension de la salle Carnot, le club sera hébergé durant 6 mois par le club Amis de Guesnain et la section tennis de table de l'association sportive de Renault. Les plus jeunes quant à eux iront s'entraîner, salle Joliot Curie, alors tous ces déménagements vont évidemment engendrer des frais supplémentaires, c'est le pourquoi de cette augmentation de subvention de 400 euros. Voilà, sinon le tableau est affiché, je pense que tout le monde le voit. Voilà. Je n'ai pas été trop vite Monsieur le Maire ? Et je précise également que je ne prendrai pas part au vote dans la mesure où je suis Président d'une association sportive ainsi que Jean-Claude.

M. le MAIRE : Merci Monsieur ALLARD. Juste préciser effectivement que vous avez un tableau qui est sur table. C'est celui là que l'on prend puisque l'on avait vu en commission 2 que l'on pouvait amender le tableau pour qu'il soit plus facilement lisible avec la subvention qui est octroyée en 2015, celle demandée par le club, l'avis de l'OMS et la proposition. Patrick ALLARD vous a tout expliqué, le bureau municipal avait décidé effectivement dans le cadre du soutien au tissu associatif de ne pas baisser les aides aux associations mais dans le cadre de contraintes budgétaires, une année, cette année encore de ne pas l'augmenter et en ayant discuté en commission 2 nous sommes tombés d'accord sur une aide de 400 euros supplémentaire au tennis de table dont Patrick vient de vous expliquer les raisons. Voilà.

Donc, Jean-Claude DESMENEZ ne prend pas part au vote puisqu'il est Président d'association, donc là on va la voter pour voir qui ne prend pas part au vote donc qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui la vote ? Et qui ne prend pas part au vote ? Donc ne prennent pas part au vote Patrick ALLARD et Jean-Claude DESMENEZ. Les subventions pour les associations sportives sont adoptées à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Et tout à l'heure je vous disais que le vote anticipé du budget posait quelques soucis parce qu'on ne maîtrise pas tout, mais on sait notamment que les clubs sportifs, qui eux sont à cheval sur deux années budgétaires, parce qu'ils sont sur deux saisons. Mais on sait que parfois quand c'était voté au mois d'avril avec un versement au mois de juin ils étaient en fin de saison et il y avait quelques clubs qui avaient des difficultés importantes de trésorerie, donc là en plus, comme la ville n'a pas de difficulté de trésorerie pour le moment, on va s'en réjouir, donc on pourra verser très tôt nos subventions aux clubs sportifs, et je pense que ça leur fera du bien, et c'est une excellente nouvelle.

15 - Subvention aux associations locales non sportives

Page 89, les subventions aux associations locales non sportives, et là aussi il y a un tableau qui est posé sur table. Donc, je vous le disais tout à l'heure, le soutien au tissu associatif est inscrit comme axe fort de notre volonté politique. Et dans un contexte de contrainte budgétaire, nous ne souhaitons pas de baisse de subvention, ni aux clubs, ni aux associations, et nous avons donc discuté en bureau municipal et nous en avons convenus lors de la réunion de la commission n°2, décidé le maintien des subventions et nous espérons, nous formulons le souhait, on en a parlé en commission n°2, nous formulons le souhait si possible en 2017, d'envisager une hausse légère des subventions aux associations notamment aux associations non sportives dont on voit qu'elles sont quand même très en retard en termes de subvention. Et nous avons donc convenu lors de la commission n°2, que cette commission travaille sur une règle d'harmonisation dans l'attribution des subventions. Alors nous l'avons déjà fait, on en parlé tout à l'heure au niveau des coopératives scolaires, on a une règle de 2 euros par élève et 42 euros par classe. On l'a fait également pour les APE. Et donc on souhaiterait travailler sur une réflexion tout au long de l'année, donc l'ensemble des groupes via la commission n°2, sur voir s'il nous est possible l'année prochaine de donner un petit coup de pouce, malgré tout nous sommes sur des financements, je vous le disais tout à l'heure j'espère que ça ira un peu mieux. Et nous sommes sur des sommes qui ne sont pas bien élevées, notamment pour les associations non sportives, et ce n'est pas une augmentation de quelques pourcents qui devrait mettre en péril la santé financière de la collectivité. Donc on parlait de PPI, de plan pluriannuel d'investissement 2017-2020. Et donc on peut également travailler à une montée en charge sur quelques années, du financement des associations pour essayer d'harmoniser, on en discutait, puisqu'on va vous proposer de geler les subventions au niveau de l'exercice 2016. Et simplement deux associations sur lesquelles on souhaite donner un coup de pouce qui sont deux associations de quartier, l'association des Bas de Sin et l'association Gare au fou du Puits, parce que l'on voit que l'on a là des associations qui avaient 500 euros de subvention en 2014, on a déjà mis 100 euros de plus en 2015, et ça les ferait passer à 800 euros chacune en 2016, puisqu'on leur allouerait 200 euros de plus. Ce sont des associations qui ont jusque 400 adhérents, qui sont particulièrement dynamiques sur le territoire, qui dynamisent leur quartier. Et on voit par exemple que d'autres associations de quartier, elles ont 2 000 euros de subvention. Donc on en a parlé de façon très sereine lors de la C2, il n'y avait pas de favoritisme ou de maltraitance, simplement des associations qui avaient une antériorité, qui avaient été créées il y a de ça quelques années. Après il y en a qui ont été créées un peu plus tard, il y avait un peu moins d'argent, et puis quand elles ont été créées elles avaient un peu moins d'adhérents. Et aujourd'hui elles se sont développées, et elles ont une centaine d'adhérents. On voit par exemple, comité des fêtes des Epis qui a 2 800 euros, les Hauts de Sin qui ont 2 000 euros alors que les Bas de Sin ou Gare au fou du puits qui sont à 600 euros. En accord avec la C2 on a décidé de faire l'effort, qui n'est pas bien important mais qui est symbolique et de travailler tout au long de l'année pour trouver une clef de versement de subvention qui soit la plus cohérente, même si ça ne sera jamais facile parce que chaque association a son histoire, a son ancienneté, des associations qui avaient beaucoup de monde il y a quelques années, en ont moins maintenant. Réduire la subvention c'est les pénaliser et les empêcher de rebondir. En tout cas il y a un beau travail collectif à mener au niveau de la commission n°2. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Sur le vote de ces subventions. Donc comme il n'y en a pas je vous propose d'adopter, pardon.

M. DAMBRIN : Je ne prendrai pas part au vote étant trésorier du comité des fêtes.

M. le MAIRE : Je pense aussi qu'il y en a quelques autres, alors on va faire le tour de tous ceux qui ne prennent pas part au vote, Josiane BRIDOUX, présidente du secours populaire, Pascal DAMBRIN ne prend pas part au vote, Freddy DELVAL ne prend pas part au vote, Henri JARUGA ne prend pas part au vote et Jean-Pierre BERLINET ne prend pas part au vote. On a un Conseil municipal qui est investi dans la vie associative, c'est très bien. Donc hormis ces personnes qui ne prennent pas part au vote, y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ? Des personnes qui ne..., Monsieur GUERIN vous voulez parler ? Ne pas prendre part au vote ?

M. GUERIN : Je fais partie de deux associations.

M. le MAIRE : d'accord, donc on ajoute à ceux qui ne prennent pas part au vote, Monsieur GUERIN. Vous avez bien la liste de ceux qui ne prennent pas part au vote ? Oui, Monsieur GUERIN, enfin ce n'est pas grave s'il ne prend pas part au vote, on ne va pas s'immiscer dans la vie privée de Monsieur GUERIN. Donc hormis toutes ces personnes qui ne prennent pas part au vote, y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

16- Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Douai Sin Athlétisme » pour la participation aux frais de déplacement de 4 athlètes engagés pour les championnats du monde d'athlétisme à Perth en AUSTRALIE

Autre délibération qui concerne une subvention à une association, une subvention, comment ? Alors il y a Jean-Paul HOURNON, qui ne prenait pas part au vote non plus.

Donc versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Douai Sin Athlétisme pour la participation aux frais de déplacement de 4 athlètes engagés dans les championnats du monde d'athlétisme à Perth en AUSTRALIE. Donc, comme c'est indiqué dans le titre, la note de synthèse vous indique qu'il y a 4 membres, 4 athlètes qui sont membres de l'AS Sin Athlétisme qui participent fin octobre à début novembre aux mondiaux d'athlétisme à Perth en AUSTRALIE. L'association Douai Sin Athlétisme, dont l'AS SIN constitue la section Sinoise, a sollicité les villes de Cantin, Douai, Goeulzin et Sin-le-Noble pour une participation aux frais qui s'élèvent à 10 000 euros. Donc la ville de Douai d'après les informations que nous avons, devrait s'engager pour 2 500 euros, la ville de Goeulzin selon les informations que nous avons aussi parce que ça n'a pas été délibéré pour l'instant devrait s'engager pour 2 000 euros et la ville de Cantin pour 500 euros puisqu'il ya des athlètes, hormis Douai qui est comme Sin-le-Noble, c'est Douai Sin athlétisme et Goeulzin et Cantin ont des athlètes, parmi les athlètes, il y a des personnes qui habitent ces villages. Et nous proposons nous, comme subvention, une subvention exceptionnelle de 250 euros par athlète soit 1 000 euros au total. Donc c'est une délibération classique, on en parlait en commission n°2 avec Madame BRIDOUX, ça s'est déjà fait par le passé quand il y a un athlète qui va sur des compétitions internationales. Il y a la tradition que la ville participe dans la mesure de ses moyens. Donc ici c'est 1 000 euros.

Y a-t-il des personnes qui ne prennent pas part au vote ? Donc Monsieur ALLARD qui fait partie du Douai Sin et de l'AS Sin athlétisme, ne prend pas part au vote. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Donc délibération adoptée à l'unanimité, merci beaucoup pour eux.

ADOpte A L'UNANIMITE

J'espère qu'ils auront une médaille. D'ailleurs nous les avons mis à l'honneur lors de la cérémonie des vœux, ils ont déjà eu des titres de champion de France ou de champion d'Europe.

Donc la délégation ressources humaines, dont je suis normalement le rapporteur, mais je vous disais tout à l'heure que notre travail est un travail collectif, même s'il n'y a pas d'adjoint aux finances, ni aux affaires juridiques, ni aux ressources humaines. J'ai la chance d'avoir un conseiller délégué en la personne de Dimitri WIDIEZ qui m'assiste au quotidien. Donc je vais lui demander pour me permettre de me reposer un peu, et puis de permettre que chacun sache que c'est lui qui travaille derrière ces délibérations, donc de bien vouloir les présenter.

V/ RESSOURCES HUMAINES

17- Abrogation de l'indemnité exceptionnelle et mise en place de l'indemnité dégressive

M. WIDIEZ : Merci Monsieur le Maire.

Bonsoir à toutes et tous, donc cette première délibération concerne l'abrogation de l'indemnité exceptionnelle et la mise en place de l'indemnité dégressive. En effet suite au décret du 29 avril 2015 applicable au 1^{er} mai 2015, il abroge le décret du 10 mars 97 relatif à des indemnités exceptionnelles et instaure une indemnité mensuelle et dégressive à compter du 1^{er} mai. Les agents de catégorie C les moins bien rémunérés, dont le traitement est inférieur à 1 852 euros brut par mois ne sont pas concernés. Ils conservent l'indemnité exceptionnelle, pour les autres dont l'indice majoré est supérieur ou égal à 400, sa suppression n'est pas immédiate, elle interviendra lorsque l'agent bénéficiera d'un avancement de grade ou d'échelon. Donc à ce jour, 53 agents de la ville sont toujours concernés par l'indemnité exceptionnelle. Donc deux conditions sont à réunir, c'est avoir bénéficié depuis le 1^{er} mai 2015, d'un avancement d'échelon de grade et suite à celui-ci il faut que l'indice majoré de l'agent soit supérieur ou égal à 400. Donc par conséquent ça se joue entre 13 agents de la ville, concernés par cette mise en place de ce dispositif. Donc quant au calcul des versements, l'agent bénéficiaire percevra 1/12^{ème} du montant versé en janvier 2015 au titre de l'indemnité exceptionnelle dont le montant est plafonné par décret à 415 euros par mois. Et la dégressivité exception au principe dont on a une réduction du montant de l'indemnité mensuelle dégressive jusqu'à extinction. Toutefois cette dégressivité ne s'applique qu'aux agents étant rémunéré dont l'indice majoré est supérieur ou égal à 400. Donc il vous est demandé de prendre acte de la suppression de l'indemnité exceptionnelle et de l'institution, en remplacement à compter du 1^{er} mai 2015 aux agents éligibles sur les critères définis par le décret n°2015-492 suscité de l'indemnité mensuelle dégressive dont les conditions de calcul de versement dégressivité d'extinction que le décret prévoit. Dans son article 2 que les dépenses correspondantes sont prélevées au crédit inscrit au chapitre 012.

M. HOURNON : Merci Dimitri, donc en l'absence de Monsieur le Maire, il vous est proposé dans l'article 1^{er} de prendre acte de cette suppression d'indemnité exceptionnelle et de l'institution en remplacement à compter du 1^{er} mai 2015, aux agents éligibles selon les critères définis par le décret 2015-492 suscité de l'indemnité mensuelle dégressive dans les conditions de calcul de versement de dégressivité et d'extinction tel que le décret le prévoit. Et sur son article 2 précise que ces dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 2012.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Donc décision approuvée à l'unanimité je vous en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

Point suivant.

18- Convention 2016 de mise à disposition à temps non complet de personnels auprès de l'association « cirque éducatif »

M. WIDIEZ : Concernant la seconde délibération, c'est celle d'une mise en place d'une convention de mise à disposition à temps non complet de personnels auprès de l'association cirque éducatif. Donc le cirque éducatif est connu pour ses actions culturelles et pédagogiques et par son travail social en direction des personnes en situation de handicap et des familles en situation de précarité. Depuis 1985 il est accueilli par la commune de Sin-le-Noble, temporairement afin de présenter son spectacle. Depuis l'exercice 2015, la commune de Sin-le-Noble tend à rationaliser l'arrivée du cirque éducatif sur son territoire. Outre la formalisation de l'occupation du domaine public, par le cirque éducatif ainsi que des mises à disposition de matériel, il convient de formaliser la mise à disposition de personnels à temps non complet auprès de l'association. Ainsi le cirque éducatif a sollicité une aide logistique de la Commune se caractérisant par la mise à disposition de personnels non titulaires à temps non complet pendant la durée de l'installation. La mise à disposition se décomposerait comme suit : 4 hommes de piste, 2 poursuivants, 1 éclairagiste. La mise à disposition possible légalement est prévue par voie de convention pour une durée de 3 semaines. Les modalités de mise à disposition définies dans la convention sont conformes aux règles fixées par décret relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux et notamment à l'article 2 qui dispose que « *les modalités de remboursement de la charge de rémunération par le ou les organismes d'accueil sont précisées par la convention de mise à*

disposition ». En son article 1, il est demandé d'approuver la mise en œuvre d'une convention relative à la mise à disposition de 7 agents auprès de l'association pour une durée de 3 semaines à compter de l'entrée en vigueur de la convention. En son article 2 il est rappelé que la fonction, le temps de travail des agents mise à disposition sont identifiés comme suit : 4 hommes de piste, 2 poursuiveurs et 1 éclairagiste, date de mise à disposition à compter de l'entrée en vigueur de la convention pour une durée totale de mise à disposition de 3 semaines. L'article 3 rappelle que la mise à disposition donnera lieu à un état financier pour la valorisation du coût de mise à disposition des agents concernés. En son article 4 il est rappelé que l'association cirque éducatif remboursera le montant de la charge de rémunération des personnels mis à disposition. Il est demandé en son article 5 d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les opérations correspondantes. L'article 6 rappelle que ces opérations seront reprises au budget de la Commune au chapitre 012.

M. le MAIRE : Merci Dimitri. Oui donc, préciser que la convention vous est jointe de la page 109 à 111, elle fixe donc les détails que Dimitri vous a synthétisé. Et peut être une précision par rapport à tout à l'heure sur le vote des subventions aux associations non sportives, puisque je vous ai dit que nous n'avions augmenté que deux associations, pour être tout à fait exact, vous pouvez reprendre, nous avons mis une subvention de 12 000 euros pour le cirque éducatif, donc je tiens tout de même à le préciser.

Parce que tout à l'heure je ne l'ai pas dit, et c'est 12 000 euros parce que pour l'instant de façon très synthétique, il y a depuis des années des personnels qui sont mise à disposition du cirque éducatif, nous souhaitons dans le cadre du travail de sécurisation juridique conventionner et le cirque éducatif nous remboursera, mais nous souhaitons continuer à soutenir cette belle aventure du cirque éducatif et donc aujourd'hui notre soutien s'affichera par une subvention de fonctionnement de 12 000 euros. C'est vrai que tout à l'heure, parce que c'est un peu des vases communicants, en fait ils nous rembourseront, là ils avaient des frais de personnels mais par jeu de transparence totale, je tiens quand même à vous indiquer que c'est une subvention de 12 000 euros pour la première fois au cirque éducatif. Nous conventionnons avec le cirque éducatif qui nous rembourseront le personnel mis à disposition. Tout est clair pour tout le monde ? Je pense que c'est important comme c'est une subvention de 12 000 euros, que vous en ayez connaissance. Donc tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération de convention de mise à disposition à temps non complet de personnels de la Commune de Sin-le-Noble auprès de l'association cirque éducatif ? Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter cette délibération ? Des personnes qui s'abstiennent ? Non, donc voté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

19- Bilan des acquisitions, des cessions, des échanges et des transferts effectués au cours de l'année 2015

Nous passons maintenant à la partie urbanisme environnement, dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON, et la première délibération est une délibération qui fait suite au vote du budget c'est une délibération obligatoire imposée par le Code général des collectivités territoriales et qui nous impose chaque année de rédiger un bilan des cessions, acquisitions transfert et qui doit être joint en annexe au CA de l'exercice antérieur, la parole est à Jean-Paul HOURNON qui va nous présenter ce bilan.

M. HOURNON : Alors effectivement, chaque année nous devons présenter la liste des acquisitions, des cessions effectuées par la ville pour l'année, oui c'est la délibération qui est sur table, elle vous a été passée, il y a quelques instants. Donc pour l'année 2015 en acquisition, nous n'en avons pas réalisé. En cession 222 000 euros deux immeubles, donc la ville a cédé un ensemble immobilier composé d'une maison, d'un garage et d'un hangar, c'était l'immeuble qui a été vendu à Monsieur et Madame DAMY qui étaient situés rue Gounod si vous en souvenez et nous avons gardé la batterie de garage qui était juste à côté et dont le montant des loyers a été tout à l'heure comptabilisé dans le budget primitif. Cette délibération a été prise le 10 juin 2014, la vente a eu lieu le 16 octobre 2014 mais le titre a été émis au deuxième semestre 2015 c'est pour ça que nous la retrouvons un an après. En France c'est toujours très compliqué, on a une date d'acte, une date du paiement du prix puisque l'on fait signer l'acte au percepteur, on a une date de publication au bureau des hypothèques, on a une date de versement du compte du

percepteur au compte de la ville. Donc c'est vrai que l'on peut avoir des acquisitions qui peuvent être réalisées sur une année et comptabilisées l'année suivante. La deuxième vente c'est celle qui a été consentie pour l'année 4 rue Louis Dannay à Monsieur MOULDI pour 60 000 euros, donc date de la délibération 24 juin et là la date de l'acte le 3 novembre 2015. Donc ce que l'on vous demande dans l'article 1 c'est de prendre acte de ces cessions et de ces acquisitions mais qui sont résumées à 0 et également l'article 2 de prendre acte de l'initiation des transactions lors de la séance du Conseil municipal au titre de l'exercice 2015 non finalisées à ce jour, et précise que par conséquent, elles figureront sur le bilan dressé au titre de l'exercice 2016.

M. le MAIRE : Merci Jean-Paul. Donc la délibération qui circule, figurait déjà dans le dossier de Conseil municipal mais elle a été actualisée au regard des éléments que nous avons obtenus récemment sur les actes et les recettes perçues. Voilà. Donc effectivement comme on vous le dit, on délibère sur la cession, donc c'est l'acte du Conseil municipal, ensuite le notaire rédige les actes, on signe l'acte et après, seulement, on reçoit les actes un an après donc il y a toujours un décalage. Voilà, tout le monde est d'accord je suppose pour adopter ce bilan. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc adopté à l'unanimité merci beaucoup.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20- Acquisition des parcelles AS n°518 et AS sises 21 et 3 rue de l'église

Donc là, la délibération suivante, page 119 qui sera donc enregistrée dans le bilan l'année prochaine des acquisitions et qui concerne donc l'acquisition - une délibération - donc d'acquisition à l'euro symbolique et conclut une longue démarche initiée en novembre 2014 avec l'Archevêché de Cambrai, qui nous a informait de sa volonté de se séparer du bien et, je voudrais donc féliciter Jean-Paul HOURNON et Jean-Claude DESMENEZ qui ont réussi à obtenir un accord pour l'acquisition de ces deux parcelles et après déjà avoir obtenu du Conseil départemental la démolition à titre gratuit de la maison en entrée de ville au niveau du rond-point du Vivier. Comme quoi, quand on n'a pas d'argent, on peut toujours s'en sortir tout de même ! Donc Jean-Paul HOURNON va nous présenter tout cela.

M. HOURNON : Alors effectivement, cet immeuble si vous vous en souvenez, c'était l'ancien local mortuaire. Donc il était toujours la propriété de diocèse de Cambrai, c'était l'association Douaisis Ostrevent parce que vous savez, avant 1906, il y a eu un transfert des actifs de l'église aux associations diocésaines et donc c'est encore une association diocésaine qui est propriétaire. Donc c'est vrai que ça a été une longue négociation, cet immeuble on avait des travaux à l'intérieur, et lors de la cession des immeubles rue Jean-Baptiste Lebas évidemment on s'est aperçu que ce n'était pas propriété de la ville mais propriété de la association de diocèse et donc on a demandé une évaluation au niveau des domaines. L'évaluation vous est jointe. Les domaines sont estimés à 33 000 euros. Alors effectivement il a fallu débattre pendant quelques temps et le diocèse a été d'accord donc pour nous céder à l'euro symbolique cet immeuble qui jouxte un autre immeuble qui est au numéro 15 et qui est notre propriété, et à l'arrière nous avons également une petite parcelle de terrain que le diocèse nous cède aussi, qui représente une assiette de servitude pour une courée qui est juste derrière qui fait un peu une forme de L. Donc voilà, donc nous pourrions après réfléchir sur l'utilisation évidemment de ces deux immeubles. Ce sera un débat que nous aurons l'occasion de refaire à l'occasion des commissions. Ce que l'on propose c'est d'acquérir à l'euro symbolique cet immeuble et évidemment nous aurons à supporter les frais de notaire pour cette transaction.

M. le MAIRE : Merci Jean-Paul. Donc vous avez effectivement une bonne nouvelle, une acquisition à l'euro symbolique. Et quand Jean-Paul disait, nous avons, c'est la ville qui avait fait par le passé. Il y a de ça pas mal d'années. Donc vous avez page 123, le plan cadastral et vous avez pages 124, 125, 126, 127, 128, 129 tous les échanges de courriers depuis novembre 2014. Et peut-être faut-il préciser la délibération parce qu'elle décide de charger également Maître TELLIEZ de la rédaction de l'acte authentique, c'est le notaire de l'association donc c'est eux qui ont proposé Maître TELLIEZ et de m'autoriser de signer l'acte notarié et le compromis de vente.

Des questions ? Des remarques ? Je suppose que tout le monde est d'accord ? Donc y a-t-il des voies contre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc Jean-Claude DESMENEZ ne participe pas au vote puisqu'il fait partie de l'association, et Christiane DUMONT et Jean-Claude DESMENEZ ne participent donc pas au vote. Donc adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21- Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de financement pour les travaux de réhabilitation des voiries de la Cité minière rue Jules Guesde

Délibération suivante, une convention de maîtrise d'ouvrage et de financement pour les travaux de réhabilitation des voiries de la Cité minière Jules Guesde. On en parlait tout à l'heure sur des crédits GIRZOM et qui est une délibération que va nous présenter Jean-Paul HOURNON.

M. HOURNON : Donc effectivement une délibération importante à prendre. Ce crédit GIRZOM nous permettait d'avoir évidemment des fonds pour réaliser ces travaux mais ces travaux devaient commencer avant mars 2016 autrement nous perdrons le bénéfice des crédits GRIZOM et là on était sûr de ne plus jamais les retrouver. Alors cette convention, ces travaux ont une particularité, c'est qu'à la fois, on refait l'assainissement et la voirie et il y a également un réseau d'eau potable. Il faut savoir que les crédits GIRZOM ne couvrent que la partie voirie et assainissement mais pas le réseau d'eau potable. Et l'autre particularité c'est que ces réseaux d'eau potable étaient la propriété de « Maisons et Cités » donc propriété privée. Donc la thématique c'est que l'on pouvait faire l'assainissement, la voirie mais pas l'eau. Or il est inconcevable de refaire ces travaux sans changer la canalisation qui était très vétuste. Donc c'est aussi une négociation assez longue et difficile et je peux vous dire que l'on a eu une heure avant la rencontre avec les entreprises, le feu vert de « Maisons et Cités ». Donc « Maisons et Cités » prend en charge la réfection du réseau d'eau potable et nous, nous réalisons, dans le cadre du crédit GIRZOM, la voirie et l'assainissement. Pour ce faire, il y a deux conventions qui ont été passées, une entre « Maisons et Cités » et la CAD pour la maîtrise d'œuvre. Donc « Maisons et Cités » va assurer la maîtrise d'œuvre pour le réseau d'eau potable sous le regard des spécialistes de la CAD et ces travaux sont réalisés par Véolia. Nous, de notre côté, il y a une convention qui a été établie entre la Commune de Sin-le-Noble et la CAD pour que nous prenions en charge la maîtrise d'œuvre, ce qui nous permet de simplifier, comme c'est nous qui avons la compétence voirie. Ce que l'on vous propose aujourd'hui, c'est de valider cette convention avec la CAD qui permettra de faire ces travaux qui ont commencé il y a ..., c'était début de semaine. Donc on est parti pour à peu près 6 semaines de travaux. Je pense que ça fera le bonheur des habitants avec lesquels on a eu une réunion préparatoire. On le fait à chaque fois qu'on fait des travaux de voiries, pour présenter aux riverains les travaux qui vont être faits, et pour tenir compte de leurs observations et leur annoncer un calendrier parce que c'est sûr que lorsque l'on fait ce genre de travaux, on soulève toujours beaucoup d'inquiétudes.

M. le MAIRE : Merci Jean-Paul, donc effectivement, une convention qui permet d'éviter de superposer les compétences et là aussi de saluer le travail qui est mené puisque c'est un financement 100% GIRZOM et que ce qui a failli être perdu -puisque l'on avait un problème avec « Maisons et Cités » au niveau de l'eau potable- et que là c'est « Maisons et Cités » qui va faire l'eau potable. Donc ça ne coûtera rien à la collectivité et on est allé chercher chez « Maisons et Cités » donc ce financement.

Des questions ? Des remarques ? Donc je vous propose d'adopter cette délibération. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Non, merci, donc adopté à l'unanimité.

ADOPTION A L'UNANIMITE

22- Dénomination de voiries autour de la résidence construite sur le concept « Les Maisons de Marianne » dans le quartier du Raquet

Donc la délibération suivante,...

Je vais les faire celles-là Jean-Paul. Dimitri m'en a pris deux, je vais le faire... Elles sont rapides et comme j'étais à la commission des dénominations...

Donc dénomination de voirie autour de la résidence construite sur le concept « Les maisons de Marianne » dans le quartier du Raquet, dans l'éco quartier du Raquet. Donc on a deux délibérations, en fait, pour trois dénominations, on a deux allées au niveau du Raquet, il y a en a une pour le parvis du Calvaire. Donc on a été sollicité pour dénommer deux allées pour permettre l'adressage de « maisons Marianne ». Donc vous le savez tous ce dont il s'agit et donc, il vous est proposé une « allée Marianne » qui à la fois renvoie à la thématique qui avait déjà été choisie par le passé, puisque l'on a l'avenue de la fraternité, l'avenue de l'égalité donc Marianne pouvait s'inscrire dans cette thématique, et comme c'est les maisons Marianne ça paraissait plus facile de pouvoir se repérer grâce à ça. Et ensuite comme il y a le parc urbain qui est juste en face, pour la deuxième allée, c'est de l'appeler « allée du parc » comme ça, ça paraît..., et on a aussi quelques remontées d'informations comme quoi qu'il y a quelques noms de rues qui sont un peu longs à écrire, ... Je crois qu'il y a une « rue du commerce équitable ». Donc les gens nous disent que c'est un peu long, donc là « allée du parc », « allée Marianne » c'est facile. Là aussi en termes de démocratie participative on a réuni la commission parce qu'il fallait aller un peu vite, parce que « maisons Marianne » a besoin rapidement d'une adresse. Mais on s'est dit que ça serait bien d'avoir un stock parce que l'on sait que l'on va avoir pas mal de dénominations de voirie à donner donc on s'est dit que ça pourrait être intéressant de faire un groupe de travail un peu plus élargi que celui de la commission des dénominations et de travailler avec le Conseil des sages qui parfois connaît l'histoire des lieux et de travailler également avec le Conseil des municipal des jeunes. Et notamment peut être, vérifier que l'ensemble des Sinois morts en déportation, fusillés pour résistance, ont bien tous un nom de rue. Peut-être que ça n'est pas tout à fait le cas, mais ça peut être aussi intéressant. Voilà mais ça c'est pour la première délibération, « allée Marianne » et « allée du Parc ».

23- Dénomination d'immeubles relevant du domaine de la Commune – Parvis Robert Brageu

Et la deuxième vous le savez, le Calvaire de Sin-le-Noble, donc a été restauré par une association, « Les Amis du Calvaire », depuis 2006. Il y a une partie qui est propriété de la ville, et il y avait un sculpteur renommé de Sin-le-Noble qui habitait juste en face, Monsieur BRAGEU et qui en plus a participé à la restauration du Calvaire. Donc on proposera que le tout petit parvis, l'enclos face au Calvaire porte son nom et on regardera pour lier ça à l'inauguration du Calvaire qui est prévue le 19 mars, si je ne me trompe pas, voilà. Donc je pense que là-dessus il n'y a pas trop de problème.

Donc, tout le monde adopte cette délibération ? Adoptée à l'unanimité.

ADOpte A l'UNANIMITE

M. le MAIRE : Oui Madame ?

Mme LEGRAND : Pour Paul FOUCAUT,... La rue Paul FOUCAUT il n'y a pas de L ! C'est juste pour informer la CAD, car ce n'est pas la même personne.

M. le MAIRE : Pourquoi vous dites ça ?

Mme LEGRAND : C'est un plan qui émane de la CAD. Et en fait ils ont écrit Paul FOUCAUT, je pense qu'ils doivent méconnaître l'identité du Paul FOUCAUT et notre rue Paul FOUCAUT à nous.

M. le MAIRE : Effectivement, nous on le dit toujours, mais on le dit tout le temps, il faudra le signaler à la CAD. Merci beaucoup.

Et enfin, la partie que vous attendez tous avec impatience depuis tout à l'heure, la partie Eau, Assainissement avec une première délibération sur un groupement de commande et surtout le moment fort de la soirée, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public eaux potables et assainissements. Mais tout d'abord Freddy DELVAL va nous présenter la délibération page 153.

VI/ EAU ASSAINISSEMENT

24- Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de prestations pour l'entretien des réseaux d'eaux usées et pluviales, des bassins et des ouvrages annexes

M. DELVAL : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Donc il s'agit de l'adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de prestations pour l'entretien des réseaux d'eaux usées et pluviales des bassins et des ouvrages annexes. La Communauté d'Agglomération du Douaisis a proposé la mise en place d'un groupement de commande pour l'exécution de prestations pour l'entretien des réseaux d'eaux usées pluviales et bassins et d'ouvrages annexes. La CAD s'est proposée pour assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement. Chaque collectivité membre du groupement assurera l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres. Donc vous avez le détail pages 155, 157 jusqu'à la page 160.

M. le MAIRE : Merci Freddy de cette synthèse. Des questions ? Des remarques sur cette adhésion à un groupement de commande ? Donc délibération page 155 de décider que la Commune de Sin-le-Noble adhèrera au groupement de commande concernant l'exécution des prestations d'entretien, réseau d'eaux usées et pluviales, bassin et ouvrages annexes.

Y a-t-il des personnes qui votent contre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc délibération adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

25- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement sur les trois unités techniques de la communauté d'agglomération urbaine du Douaisis 2014

26- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2014 (Brebrières – Courchelettes – Dechy – Douai – Flers en Escrebieux – Sin le Noble – Waziers)

Pour la délibération page 163 sur le rapport annuel sur le prix d'activité du service public d'assainissement sur les trois unités techniques de la Communauté d'Agglomération du Douaisis pour l'année 2014.

Donc ça ne sera pas Freddy DELVAL, mais comme tout à l'heure je vous le disais qu'on a la chance de travailler en groupe, donc Dimitri travaille avec moi sur les finances/ le juridique et les ressources humaines et nous avons deux représentants -deux conseillers communautaires-, Fatima LESPAGNOL et Henri JARUGA qui siègent dans les commissions eau potable et assainissement à la CAD. Donc il nous a paru intéressant comme c'est un document CAD relatif à cette délégation, que ce soit Henri JARUGA qui nous les présente.

M. JARUGA : Voilà, bonsoir à toutes et à tous. Alors les deux dernières délibérations que je vous propose de passer en même temps... Il s'agit du rapport annuel 2014 d'une part sur le prix et la qualité du service public d'assainissement sur les trois unités techniques de la CAD et d'autre part sur le prix et la qualité du service public d'eau potable sur les communes d'Aubigny au Bac, Courchelettes, Dechy, Douai, Flers-en-Escrebieux, Fressain, Sin-le-Noble et Waziers. Alors ces rapports annuels ont été établis conformément aux dispositions des articles D 2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Ils ont été présentés lors de la séance du Conseil communautaire du 20 novembre 2015 et ont pour but d'informer les usagers sur le fonctionnement de ces services et seront mis à disposition du public dans les 15 jours qui suivent leurs présentations devant le Conseil municipal. Les principaux éléments de ces rapports sont repris dans les délibérations du Conseil communautaire du 20 novembre 2015 et ainsi que dans l'intégralité de

ces rapports et joint en annexe. Donc il vous est proposé après l'avis favorable de la commission d'adopter ces rapports.

M. le MAIRE : Merci Henri pour cette belle synthèse. Donc il le fera tous les ans ! Tu le feras tous les ans ! Effectivement deux projets de délibérations qui sont classiques sur la gestion eau potable, assainissement et qui sont des délibérations de prise d'acte que les rapports en la matière sont bien réalisés et ce sont des délibérations obligatoires au regard des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Je pense que personne ne votera contre, personne ne s'abstiendra, donc je vous remercie de cette unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

En soulignant qu'après le Conseil municipal du 15 décembre, les 28 délibérations ont été adoptées à l'unanimité, les 26 délibérations de ce conseil ont été adoptées à l'unanimité dont le budget. Je vous remercie toutes et tous de ce consensus qui, comme Jean-Pierre le disait, ne veut pas dire que nous sommes d'accord sur tout et que nous pouvons donc en discuter sereinement, courtoisement et que la porte du bureau est toujours ouverte. Merci beaucoup à tous et, bonne soirée. Et Jean-Claude DESMENEZ me signale la finale de tennis dimanche, et je pense que Patrick pourrait me signaler le 32^{ème} de final du futsal, samedi.